

Statistique policière de la criminalité (SPC)



Rapport annuel Genève 2018



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEH UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DEI DIRETTRICE E DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP).....	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par commune	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	13
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	14
2.3.2.1	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	16
2.3.3.1	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.4	Prévenus selon la loi	18
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18
2.4.2.1	Code pénal (CP).....	18
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	19
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	19
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	20
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	21
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	21
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	23
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
2.4.5.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	25
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	26
3	Partie détaillée.....	27
3.1	Infractions de violence.....	27
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	29
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	29
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	30
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	30
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	30

3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	32
3.2	Violences domestiques.....	33
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	33
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	34
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	36
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	38
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
3.5	Brigandage.....	40
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	40
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
3.6	Vol.....	41
3.6.1	Répartition selon le type de vol	41
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	41
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	42
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	42
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
3.7	Vol de véhicule.....	44
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	44
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
3.8	Dommmages à la propriété.....	45
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	45
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	45
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	46
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
4	Évolution.....	56

4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	58
4.1.4	Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
4.1.5	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	60
4.1.6	Infractions à la loi sur les étrangers	61
4.1.7	Loi sur les étrangers: infractions par commune	62
4.1.8	Infractions de violence	63
4.1.9	Infractions de violence domestique	64
4.1.10	Infractions contre le patrimoine	65
4.2	Graphiques	66
4.2.1	Infractions selon la loi	66
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	67
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	68
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	68
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	69
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	70
5.1	Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)	70
6	Glossaire méthodologique	71
6.1	Introduction	71
6.2	Définitions	71
6.2.1	Le cas/l'affaire	71
6.2.2	L'infraction	71
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	71
6.2.4	La personne lésée	71
6.2.5	La population résidante permanente	71
6.2.6	Etat des communes	72
6.3	Principes d'exploitation des données	72
6.3.1	Statistique de sortie	72
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	72
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	72
6.4	Chiffres clés	72
6.4.1	Chiffres absolus	72
6.4.2	Chiffres relatifs	72
6.4.3	Graphiques	73
7	Index des tableaux	74
8	Index des figures	75

1 Introduction

Voici la 10^{ème} édition nationale de la statistique policière de la criminalité (SPC) portant sur les données genevoises. Pour un bref descriptif des opérations motivées par certaines évolutions constatées dans le présent rapport, ainsi que des analyses complémentaires, prière de se reporter à notre *Rapport d'activité 2018*.

La présente édition livrée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) comporte des données sur l'évolution de la criminalité entre 2012 et 2018. L'extrait du tableau 32 que nous reproduisons ci-après, augmenté des années 2009 à 2011 afin de disposer de la série complète de la SPC, résume la situation genevoise en matière d'infractions au code pénal. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 32% entre 2011 et 2018¹. La diminution enregistrée durant les trois dernières années révèle un tassement, qui semble approcher d'un seuil quasi incompressible.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665

© OFS, Neuchâtel 2018

Le poids des infractions contre le patrimoine dans l'évolution positive entre 2011 et 2018

Cette évolution très positive est due pour l'essentiel à la forte diminution des infractions contre le patrimoine qui représentent en 2018 le 75% des infractions au code pénal. Ces infractions reculent de près de 39% entre 2011, année record, et 2018.

Le tableau ci-après présente l'évolution globale des infractions au code pénal, des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et met l'accent sur une sélection d'infractions au patrimoine. Il comprend la variation par rapport à 2017, 2009 et 2011.

	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2009	Variation 2018/2011
Infractions au code pénal (CP)	49'665	-1.3%	-22.3%	-31.8%
Total vie et intégrité	2'198	11.9%	-17.7%	-2.2%
<i>Infractions contre le patrimoine:</i>				
Brigandages	283	4.4%	-54.1%	-49.7%
Vols par effraction	3'546	-6.4%	-45.1%	-56.2%
- dont immeuble locatif	1'867	4.7%	-42.2%	-56.3%
- dont villa/maison à une famille	691	-6.7%	-41.2%	-45.8%
- dont commerces et restauration	332	-19.8%	-59.2%	-55.2%
- dont autres	656	-22.9%	-47.3%	-63.7%
Vols par introduction clandestine	745	-31.3%	-49.3%	-45.7%
Total vols par effraction et par introduction clandestine	4'291	-12.0%	-45.9%	-54.7%
Vols à la tire	3'426	-1.9%	-23.3%	-55.1%
Vols de véhicules	4'216	-12.6%	-19.8%	-11.8%
Vols sur/dans un véhicule	1'327	2.6%	-25.9%	-57.0%
Vols par effraction de véhicule	1'840	-15.4%	-51.0%	-60.7%
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	3'167	-8.7%	-42.9%	-59.3%

Par rapport à 2011 sur le plan des infractions contre le patrimoine, l'évolution est saisissante tant les diminutions sont importantes. Seuls les vols de véhicules font exception en reculant plus modestement. La comparaison par rapport à 2017 met en évidence l'augmentation des brigandages (4.4%), à mettre en relation avec l'augmentation

¹ L'année 2015 montre une augmentation due à un ajustement technique. Pour rappel, l'**avertissement au lecteur** du rapport annuel 2015. Une spécificité pour la SPC 2015 affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté : "En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle." Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015.

Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le rapport d'activité 2015 (<https://www.ge.ch/document/statistique-policiere-criminalite-2015/telecharger>). Les volumes 2015-2016 et suivants sont comparables, l'effet de l'ajustement technique est neutralisé.

des infractions de violence, et celle plus faible des vols sur et dans un véhicule (2.6%). Les cambriolages d'appartements sont les seuls à connaître une hausse (4.7%).

Les atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle : une année 2018 marquée par l'augmentation de la violence

	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2009	Variation 2018/2011
Infractions au code pénal (CP)	49'665	-1.3%	-22.3%	-31.8%
Total vie et intégrité	2'198	11.9%	-17.7%	-2.2%
Total violence (définition OFS)	4'002	15.1%	-13.8%	1.7%
Violences domestiques	1'977	31.0%	5.2%	41.3%

Les infractions à l'intégrité corporelle enregistrent une baisse de près de 2% par rapport à 2011 et de près de 18% par rapport à 2009. En revanche, par rapport à 2017, l'augmentation est significative (12%). L'indicateur de violence selon la définition de l'OFS, qui comprend également certaines infractions sexuelles augmente de 15% et les violences domestiques de 31%. Les infractions à l'intégrité sexuelle sont en hausse de 31% sur un volume qui reste contenu (544 infractions en 2018, y compris les tentatives).

Violences ou menaces contre les autorités et les fonctionnaires: retour à la baisse

Les violences ou menaces contre les autorités et les fonctionnaires reculent en 2018 par rapport à l'année précédente), à l'inverse des empêchements d'accomplir un acte officiel. Les comparaisons pluriannuelles mettent en évidence des hausses importantes en termes d'infractions (en termes d'affaires, l'évolution est parallèle et un peu moins marquée).

	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2009	Variation 2018/2011
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>infractions</i>	752	2.5%	138.0%	234.2%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>affaires</i>	492	6.7%	61.3%	120.6%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>infractions</i>	247	-2.8%	33.5%	79.0%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>affaires</i>	154	-8.3%	6.2%	55.6%

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers

Les infractions dans ce domaine, qui reflètent en large partie, l'activité de la police, reculent de 13% en matière de stupéfiants et de 6% pour les infractions à la loi sur les étrangers.

Plus d'informations

Le rapport annuel SPC et le rapport d'activité 2018 sont accessibles sur notre site internet :

<https://www.ge.ch/organisation/corps-police>

Cette année, comme pour le bilan 2016, un certain nombre de données sont mises à disposition sous forme de cartes (Story Maps, en firefox) à l'adresse (le lien est également accessible depuis le site Internet de la police) :

<http://tinyurl.com/y44l6w77>

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages internet de l'OFS à l'adresse ci-après :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.html>

L'OFS met par ailleurs à disposition diverses comparaisons accessibles aux adresses suivantes (en firefox) :

- Comparaisons inter-cantoniales: <https://www.media-stat.admin.ch/charts/pks/dashboard-kt-fr.html>
- Comparaisons inter-villes: <https://www.media-stat.admin.ch/charts/pks/dashboard-vi-fr.html>

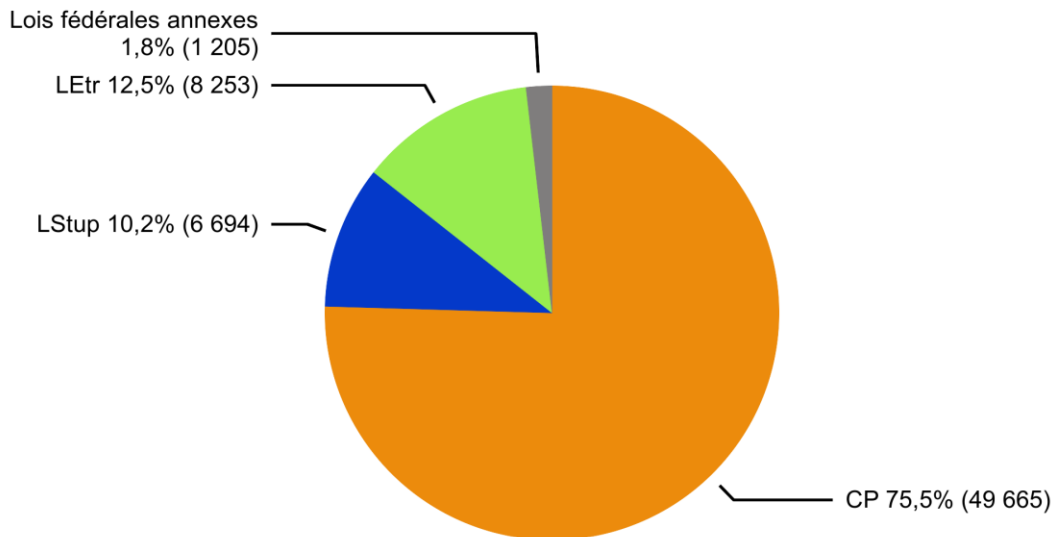
Police cantonale - Genève, mars 2019.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 1 205 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2018. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	50 322	24,5%	49 665	27,3%	-1%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	7 687	99,7%	6 694	99,6%	-13%
Loi sur les étrangers (LEtr)	8 777	100,0%	8 253	100,0%	-6%
Autres lois fédérales annexes	1 002	98,0%	1 205	97,2%	20%

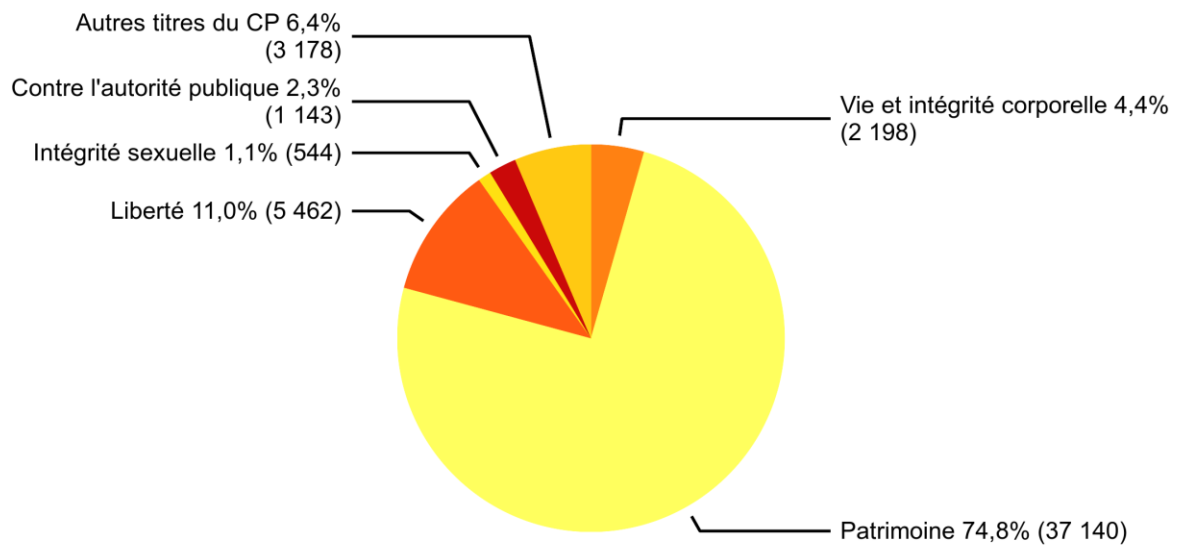
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

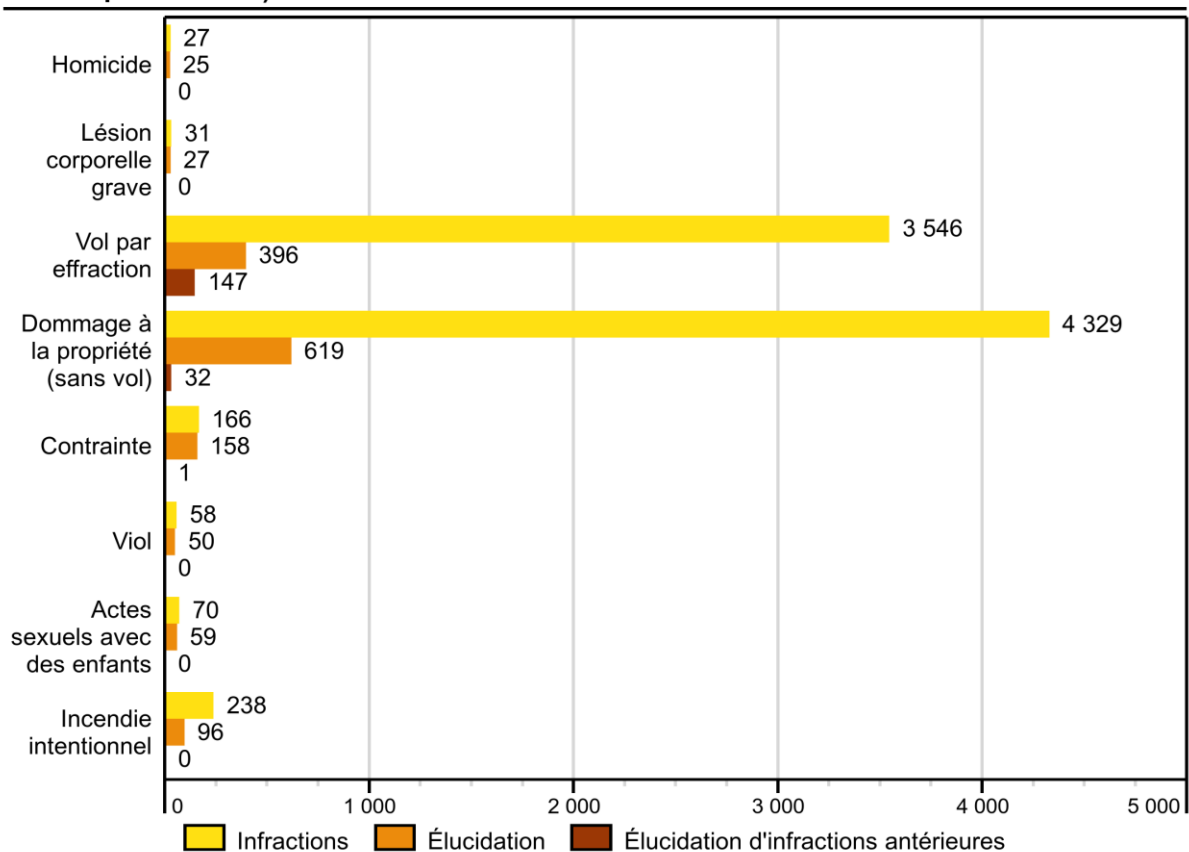
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	50 322	24,5%	49 665	27,3%	-1%
Total vie et intégrité corporelle	1 964	86,5%	2 198	88,6%	12%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	34	91,2%	24	91,7%	-29%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	77,4%	31	87,1%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 018	91,2%	1 291	87,0%	27%
Total patrimoine	38 337	13,2%	37 140	14,2%	-3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 072	10,6%	18 966	11,4%	-6%
dont vol par effraction	3 790	12,6%	3 546	11,2%	-6%
dont vol à l'arrachée	315	4,4%	270	8,5%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 826	3,9%	4 216	5,1%	-13%
Brigandage (Art. 140)	271	25,8%	283	30,7%	4%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 325	14,3%	4 329	14,3%	0%
Escroquerie (Art. 146)	727	46,9%	1 585	24,2%	118%
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	65,2%	24	70,8%	4%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	54	100,0%	57	98,2%	6%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 377	93,9%	1 713	91,9%	24%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	185	91,4%	250	86,4%	35%
Total liberté	5 943	30,5%	5 462	37,9%	-8%
Menaces (Art. 180)	826	92,3%	1 034	93,7%	25%
Contrainte (Art. 181)	96	93,8%	166	95,2%	73%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	25	92,0%	25	88,0%	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	25	92,0%	31	80,6%	24%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	514	48,2%	306	81,4%	-40%
Total intégrité sexuelle	416	89,7%	544	86,0%	31%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	56	89,3%	70	84,3%	25%
Viol (Art. 190)	40	87,5%	58	86,2%	45%
Exhibitionnisme (Art. 194)	12	83,3%	49	65,3%	308%
Pornographie (Art. 197)	38	84,2%	88	95,5%	132%
Total danger collectif	191	33,5%	280	42,5%	47%
Incendie intentionnel (Art. 221)	127	21,3%	238	40,3%	87%
Total autorité publique	1 063	99,3%	1 143	98,4%	8%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	254	100,0%	247	95,1%	-3%
Total administration de la justice	148	96,6%	195	92,8%	32%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	64	93,8%	67	89,6%	5%
Autres infractions du Code pénal	883	91,7%	990	84,0%	12%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

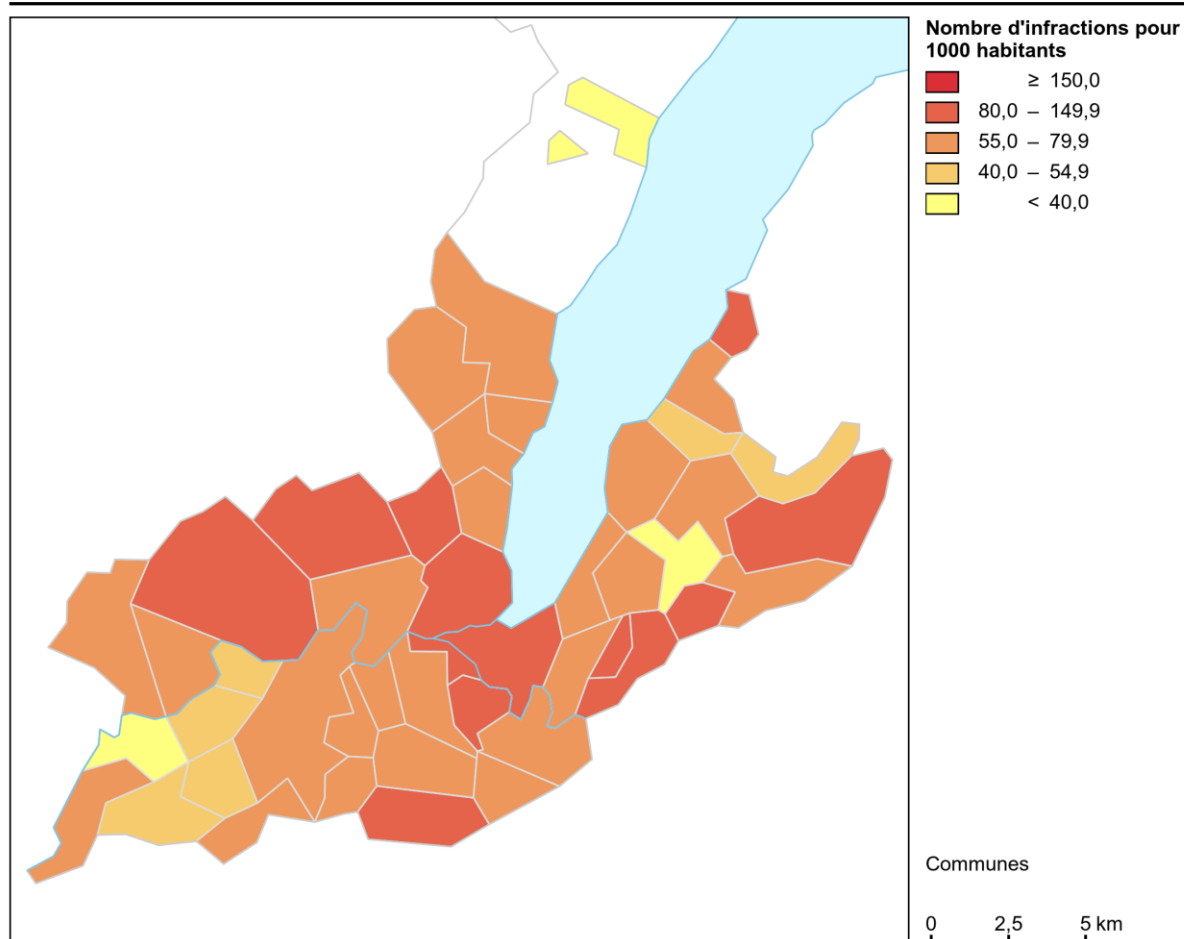
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	25 841	198 979	129,9	25 983	200 548	129,6	1%
Vernier	3 084	34 983	88,2	2 704	35 132	77,0	-12%
Lancy	2 313	31 661	73,1	2 418	31 942	75,7	5%
Meyrin	1 613	23 044	70,0	1 961	24 144	81,2	22%
Carouge (GE)	2 483	21 868	113,5	2 337	22 336	104,6	-6%
Onex	1 087	18 825	57,7	1 146	18 977	60,4	5%
Thônex	1 350	13 906	97,1	1 289	14 091	91,5	-5%
Versoix	841	13 247	63,5	856	13 329	64,2	2%
Le Grand-Saconnex	1 630	12 075	135,0	1 621	12 131	133,6	-1%
Chêne-Bougeries	851	11 489	74,1	846	11 862	71,3	-1%
Veyrier	815	11 535	70,7	803	11 540	69,6	-1%
Plan-les-Ouates	746	10 571	70,6	801	10 697	74,9	7%
Bernex	593	10 045	59,0	568	10 007	56,8	-4%
Chêne-Bourg	864	8 559	100,9	952	8 708	109,3	10%
Collonge-Bellerive	491	8 067	60,9	496	8 126	61,0	1%
Cologny	349	5 461	63,9	392	5 531	70,9	12%
Confignon	359	4 587	78,3	305	4 618	66,0	-15%
Satigny	338	4 102	82,4	433	4 109	105,4	28%
Pregny-Chambésy	206	3 794	54,3	247	3 970	62,2	20%
Bellevue	225	3 348	67,2	254	3 322	76,5	13%
Perly-Certoux	270	3 028	89,2	236	3 074	76,8	-13%
Genthod	152	2 721	55,9	172	2 779	61,9	13%
Vandoeuvres	144	2 521	57,1	138	2 504	55,1	-4%
Anières	163	2 495	65,3	196	2 456	79,8	20%
Puplinge	248	2 345	105,8	336	2 430	138,3	35%
Troinex	215	2 274	94,5	185	2 412	76,7	-14%
Bardonnex	186	2 244	82,9	217	2 215	98,0	17%
Meinier	89	2 146	41,5	128	2 141	59,8	44%
Corsier (GE)	135	2 029	66,5	105	2 071	50,7	-22%
Dardagny	110	1 782	61,7	113	1 861	60,7	3%
Avully	86	1 761	48,8	65	1 763	36,9	-24%
Chancy	90	1 647	54,6	103	1 691	60,9	14%
Collex-Bossy	101	1 671	60,4	121	1 687	71,7	20%
Avusy	98	1 405	69,8	59	1 434	41,1	-40%
Jussy	92	1 264	72,8	123	1 294	95,1	34%
Aire-la-Ville	39	1 163	33,5	59	1 169	50,5	51%
Choulex	68	1 115	61,0	37	1 149	32,2	-46%
Hermance	87	1 014	85,8	84	1 036	81,1	-3%
Cartigny	32	894	35,8	51	956	53,3	59%
Soral	36	767	46,9	56	822	68,1	56%
Autres communes	1 802	3 092	—	669	3 185	—	-63%

© OFS, Neuchâtel 2019

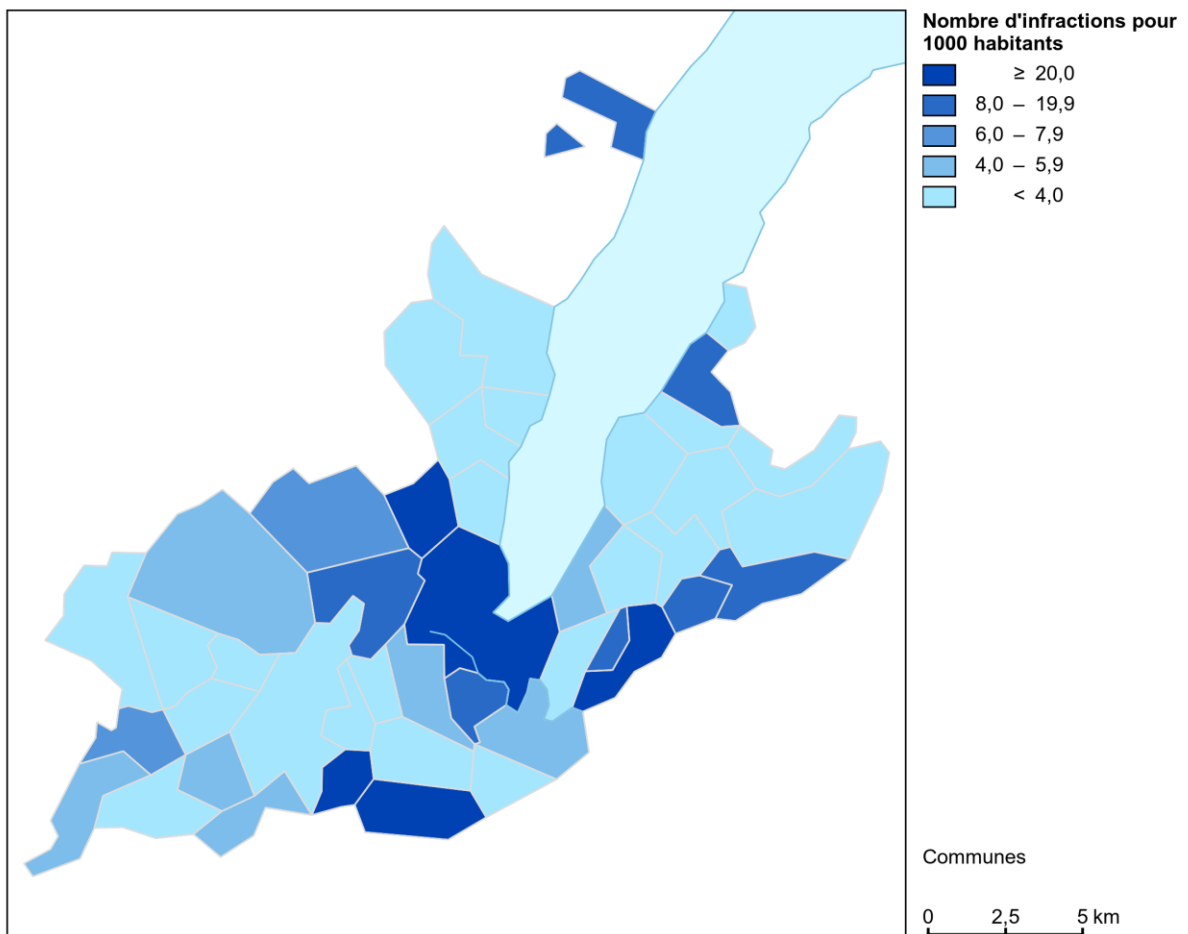
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	5 380	198 979	27,0	4 335	200 548	21,6	-19%
Vernier	338	34 983	9,7	306	35 132	8,7	-9%
Lancy	200	31 661	6,3	181	31 942	5,7	-10%
Meyrin	231	23 044	10,0	154	24 144	6,4	-33%
Carouge (GE)	216	21 868	9,9	227	22 336	10,2	5%
Onex	76	18 825	4,0	55	18 977	2,9	-28%
Thônex	249	13 906	17,9	319	14 091	22,6	28%
Versoix	48	13 247	3,6	43	13 329	3,2	-10%
Le Grand-Saconnex	234	12 075	19,4	295	12 131	24,3	26%
Chêne-Bougeries	76	11 489	6,6	39	11 862	3,3	-49%
Veyrier	27	11 535	2,3	54	11 540	4,7	100%
Plan-les-Ouates	51	10 571	4,8	39	10 697	3,6	-24%
Bernex	40	10 045	4,0	31	10 007	3,1	-23%
Chêne-Bourg	81	8 559	9,5	70	8 708	8,0	-14%
Collonge-Bellerive	11	8 067	1,4	23	8 126	2,8	109%
Cologny	21	5 461	3,8	26	5 531	4,7	24%
Confignon	16	4 587	3,5	12	4 618	2,6	-25%
Satigny	20	4 102	4,9	18	4 109	4,4	-10%
Pregny-Chambésy	11	3 794	2,9	1	3 970	0,3	-91%
Bellevue	22	3 348	6,6	7	3 322	2,1	-68%
Perly-Certoux	65	3 028	21,5	74	3 074	24,1	14%
Genthod	9	2 721	3,3	4	2 779	1,4	-56%
Vandoeuvres	4	2 521	1,6	2	2 504	0,8	-50%
Anières	33	2 495	13,2	26	2 456	10,6	-21%
Puplinge	12	2 345	5,1	34	2 430	14,0	183%
Troinex	8	2 274	3,5	8	2 412	3,3	0%
Bardonnex	158	2 244	70,4	236	2 215	106,5	49%
Meinier	7	2 146	3,3	7	2 141	3,3	0%
Corsier (GE)	5	2 029	2,5	4	2 071	1,9	-20%
Dardagny	2	1 782	1,1	2	1 861	1,1	0%
Avully	0	1 761	0,0	13	1 763	7,4	-
Chancy	6	1 647	3,6	9	1 691	5,3	50%
Collex-Bossy	2	1 671	1,2	2	1 687	1,2	0%
Avusy	0	1 405	0,0	2	1 434	1,4	-
Jussy	10	1 264	7,9	5	1 294	3,9	-50%
Aire-la-Ville	6	1 163	5,2	2	1 169	1,7	-67%
Choulex	0	1 115	0,0	1	1 149	0,9	-
Hermance	4	1 014	3,9	0	1 036	0,0	-100%
Cartigny	0	894	0,0	2	956	2,1	-
Soral	4	767	5,2	4	822	4,9	0%
Autres communes	4	3 092	-	22	3 185	-	450%

© OFS, Neuchâtel 2019

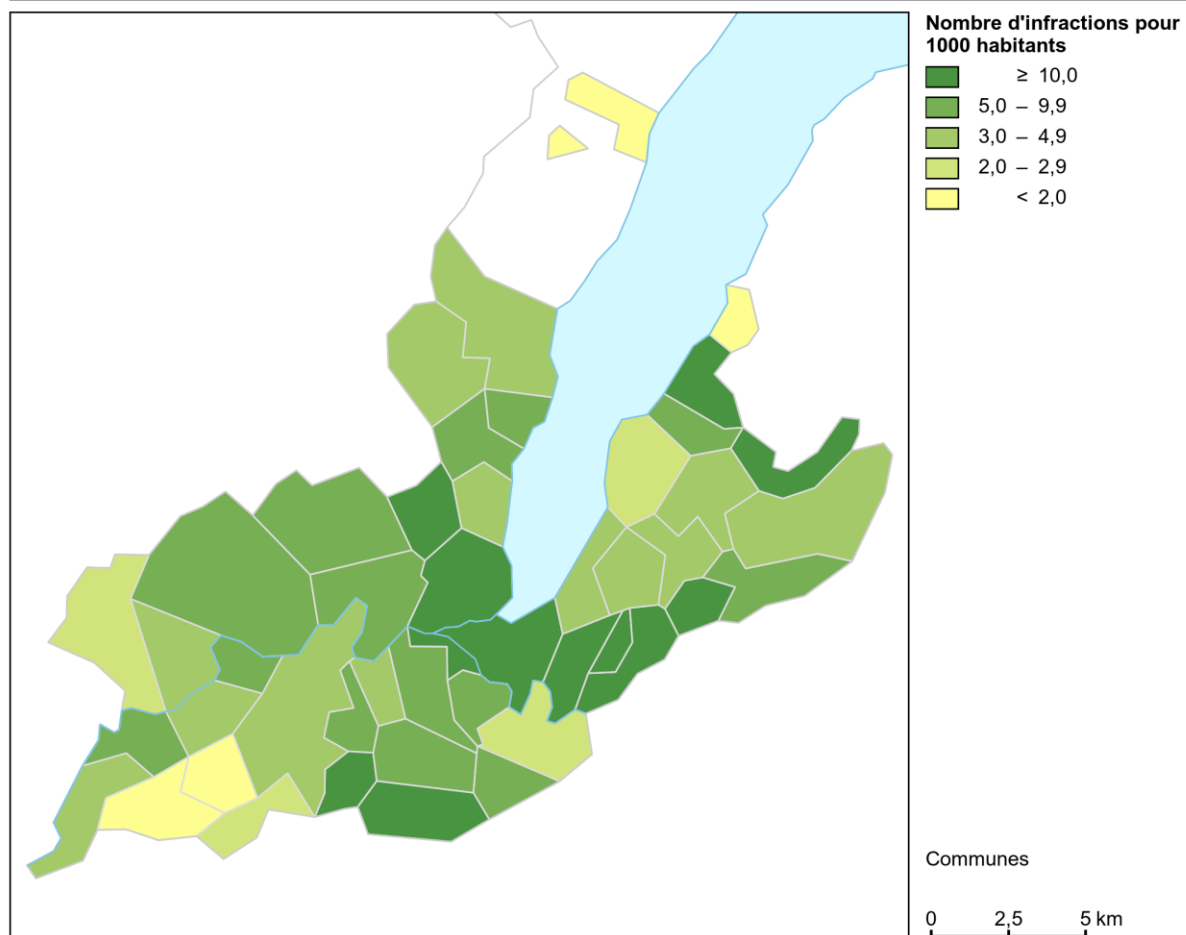
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	5 799	198 979	29,1	5 303	200 548	26,4	-9%
Vernier	299	34 983	8,5	322	35 132	9,2	8%
Lancy	175	31 661	5,5	146	31 942	4,6	-17%
Meyrin	184	23 044	8,0	207	24 144	8,6	13%
Carouge (GE)	148	21 868	6,8	220	22 336	9,8	49%
Onex	82	18 825	4,4	73	18 977	3,8	-11%
Thônex	440	13 906	31,6	510	14 091	36,2	16%
Versoix	50	13 247	3,8	61	13 329	4,6	22%
Le Grand-Saconnex	531	12 075	44,0	511	12 131	42,1	-4%
Chêne-Bougeries	192	11 489	16,7	85	11 862	7,2	-56%
Veyrier	29	11 535	2,5	47	11 540	4,1	62%
Plan-les-Ouates	53	10 571	5,0	40	10 697	3,7	-25%
Bernex	38	10 045	3,8	20	10 007	2,0	-47%
Chêne-Bourg	122	8 559	14,3	94	8 708	10,8	-23%
Collonge-Bellerive	21	8 067	2,6	42	8 126	5,2	100%
Cologny	21	5 461	3,8	45	5 531	8,1	114%
Confignon	27	4 587	5,9	5	4 618	1,1	-81%
Satigny	24	4 102	5,9	15	4 109	3,7	-38%
Pregny-Chambésy	12	3 794	3,2	7	3 970	1,8	-42%
Bellevue	21	3 348	6,3	17	3 322	5,1	-19%
Perly-Certoux	145	3 028	47,9	84	3 074	27,3	-42%
Genthod	14	2 721	5,1	13	2 779	4,7	-7%
Vandoeuvres	9	2 521	3,6	11	2 504	4,4	22%
Anières	41	2 495	16,4	34	2 456	13,8	-17%
Puplinge	48	2 345	20,5	39	2 430	16,0	-19%
Troinex	19	2 274	8,4	13	2 412	5,4	-32%
Bardonnex	142	2 244	63,3	238	2 215	107,4	68%
Meinier	7	2 146	3,3	4	2 141	1,9	-43%
Corsier (GE)	13	2 029	6,4	4	2 071	1,9	-69%
Dardagny	4	1 782	2,2	3	1 861	1,6	-25%
Avully	12	1 761	6,8	3	1 763	1,7	-75%
Chancy	6	1 647	3,6	1	1 691	0,6	-83%
Collex-Bossy	8	1 671	4,8	7	1 687	4,1	-13%
Avusy	0	1 405	0,0	0	1 434	0,0	0%
Jussy	5	1 264	4,0	9	1 294	7,0	80%
Aire-la-Ville	8	1 163	6,9	1	1 169	0,9	-88%
Choulex	4	1 115	3,6	0	1 149	0,0	-100%
Hermance	1	1 014	1,0	4	1 036	3,9	300%
Cartigny	4	894	4,5	3	956	3,1	-25%
Soral	2	767	2,6	2	822	2,4	0%
Autres communes	17	3 092	–	10	3 185	–	-41%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	7 482	505	114	976	237	4 319	1 302	0	29
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 067	248	36	857	49	1 679	198	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	4 680	138	28	1 088	110	2 747	568	0	1

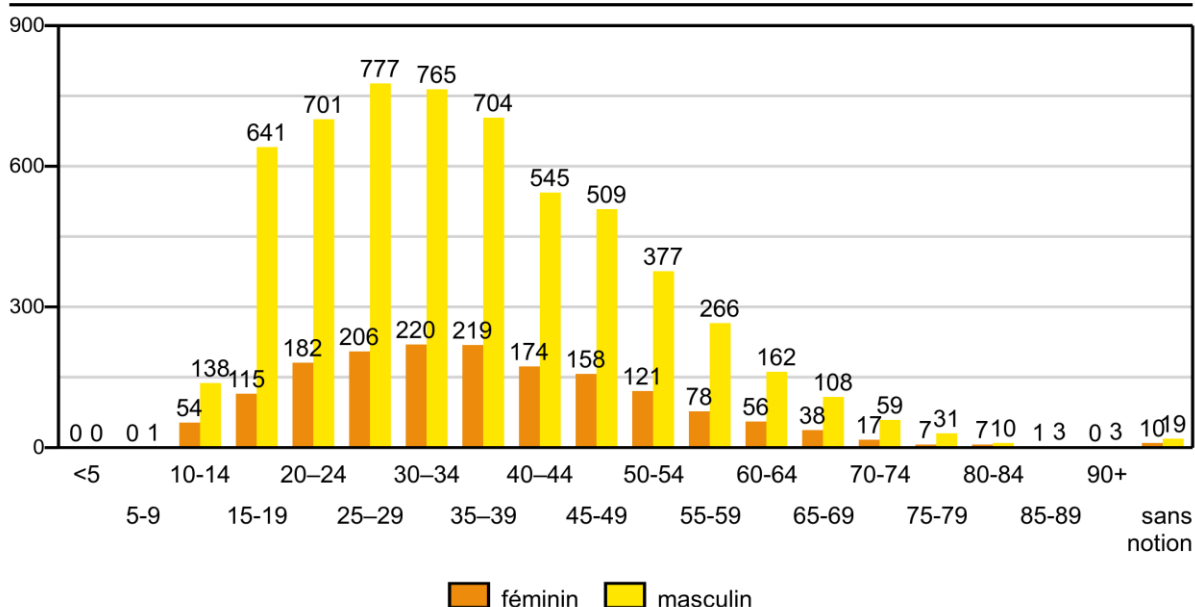
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

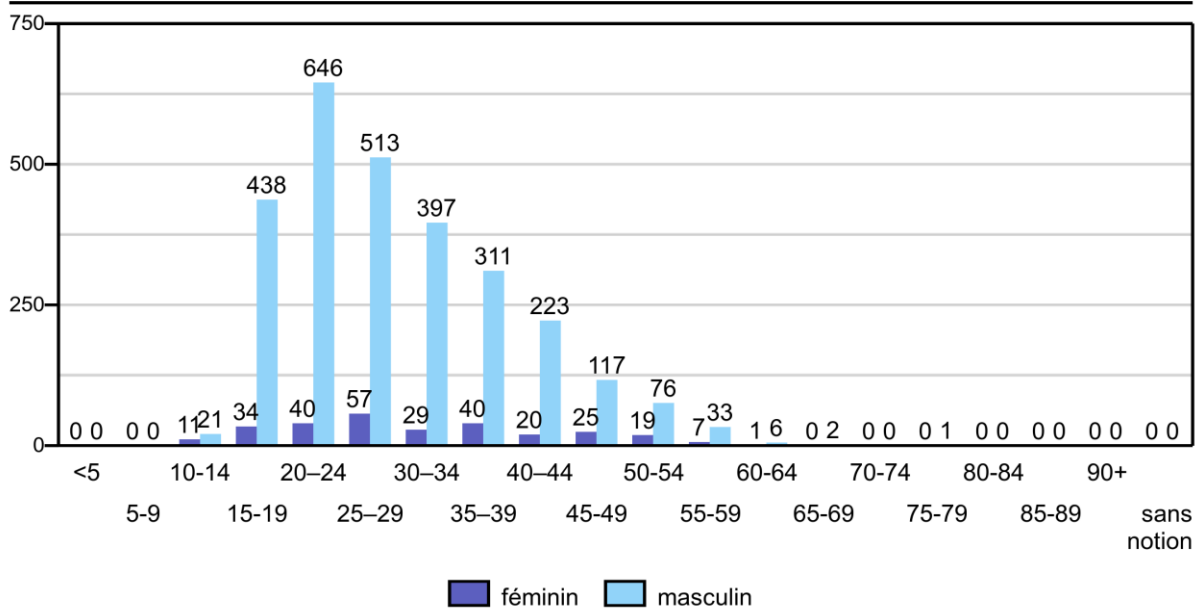
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

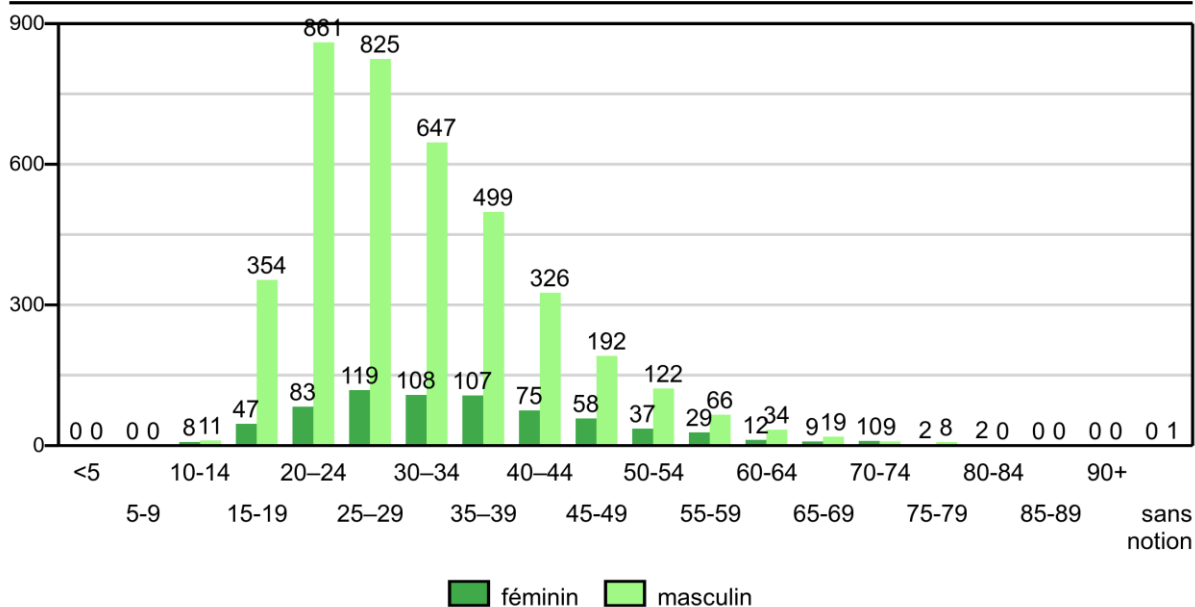
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

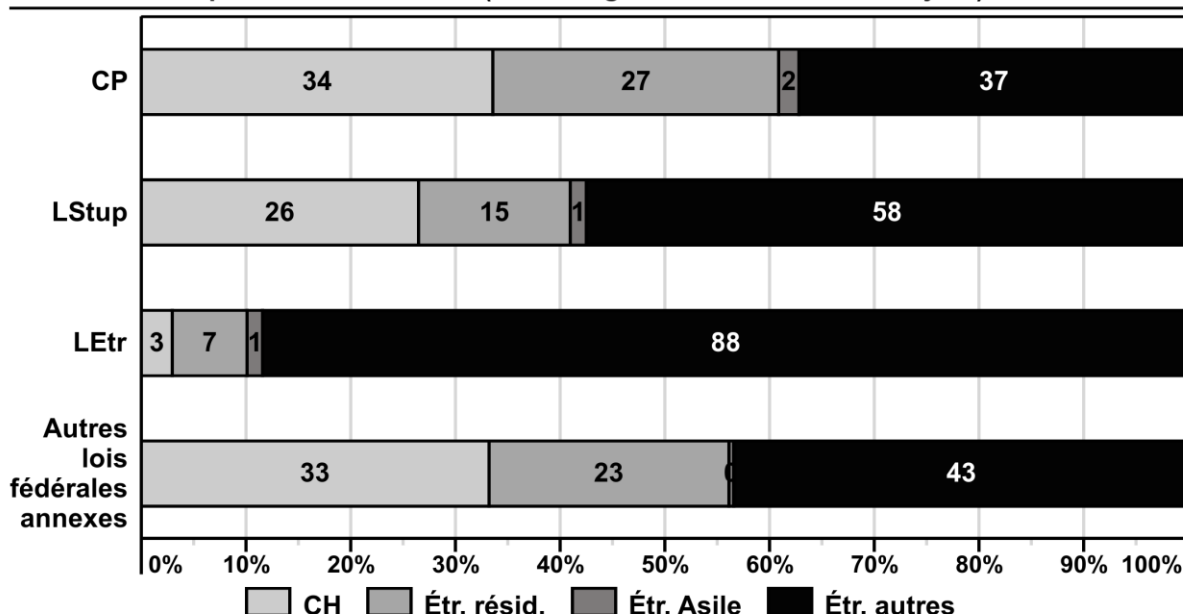
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	7 482	4 556	145	2 781
Suisse	2 514	2 514		
Total étrangers	4 968	2 042	145	2 781
France	987	287	0	700
Portugal	455	408	0	47
Algérie	316	42	9	265
Roumanie	271	15	0	256
Italie	224	162	0	62
Espagne	184	137	0	47
Maroc	178	61	6	111
Kosovo	177	109	2	66
Brésil	138	84	0	54
Albanie	107	3	0	104
Tunisie	101	54	3	44
Guinée	97	2	6	89
Nigéria	85	5	2	78
Géorgie	80	1	10	69
Serbie-et-Monténégro	71	24	5	42
Cameroun	64	33	2	29
Congo (Kinshasa)	63	43	6	14
Bolivie	56	35	0	21
Chine	53	3	0	50
Turquie	51	29	2	20
Sénégal	44	17	0	27
Érythrée	40	24	13	3
Royaume-Uni	38	23	0	15
Syrie	38	6	9	23
Libye	35	2	1	32
Pérou	35	24	0	11
Belgique	34	18	0	16
Macédoine	34	16	3	15
Russie	34	10	4	20
Colombie	32	18	0	14
Bulgarie	31	5	0	26
Côte d'Ivoire	31	16	1	14
République dominicaine	31	23	0	8
Afghanistan	29	8	15	6
Bosnie et Herzégovine	27	17	0	10
Gambie	25	4	0	21

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Mali	25	6	1	18
Iran	24	4	3	17
Mongolie	22	1	0	21
Ukraine	21	7	1	13
Pologne	20	10	0	10
Somalie	20	8	10	2
Inconnu	20	0	0	20
États-Unis	19	13	0	6
Irak	19	5	6	8
Angola	18	9	5	4
Allemagne	17	8	0	9
Égypte	17	10	0	7
Pays-Bas	16	12	0	4
Croatie	16	2	0	14
Liban	15	11	0	4
Philippines	13	8	0	5
Lituanie	12	0	0	12
Cuba	12	9	0	3
Palestine	12	0	1	11
Bélarus	11	4	0	7
Guinée-Bissau	11	1	2	8
Chili	11	6	0	5
Honduras	11	2	0	9
Équateur	10	6	0	4
Sri Lanka	10	6	3	1
Arménie	10	3	3	4
Autres nationalités	260	123	11	126

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	3 067	1 257	46	1 764
Suisse	812	812		
Total étrangers	2 255	445	46	1 764
France	511	70	0	441
Albanie	250	2	0	248
Nigéria	164	2	2	160
Portugal	150	102	0	48
Guinée	150	1	10	139
Algérie	145	7	2	136
Gambie	87	0	1	86
Maroc	79	12	3	64
Italie	69	47	0	22
Espagne	66	33	0	33
Sénégal	41	3	1	37
Tunisie	41	10	2	29
Brésil	39	20	0	19
Roumanie	31	3	0	28
Mali	25	0	0	25
Géorgie	21	0	0	21
Kosovo	20	10	0	10
Royaume-Uni	19	6	0	13
Libye	17	0	0	17
Guinée-Bissau	14	0	3	11
Colombie	14	4	0	10
Sierra Leone	13	0	2	11
Turquie	12	9	0	3
République dominicaine	12	7	0	5
Congo (Kinshasa)	11	6	1	4
Irak	11	2	3	6
Côte d'Ivoire	10	1	0	9
Somalie	10	2	4	4
Érythrée	10	7	2	1
Bolivie	10	3	0	7
Autres nationalités	203	76	10	117

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	4 680	473	70	4 137
Suisse	139	139		
Total étrangers	4 541	334	70	4 137
France	953	43	0	910
Algérie	363	7	5	351
Albanie	299	2	0	297
Kosovo	247	39	0	208

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Guinée	223	1	10	212
Nigéria	223	1	3	219
Roumanie	176	2	0	174
Maroc	170	7	3	160
Brésil	147	18	0	129
Gambie	123	0	1	122
Tunisie	91	4	3	84
Portugal	89	41	0	48
Sénégal	74	4	1	69
Chine	71	3	0	68
Géorgie	71	0	5	66
Mongolie	70	3	0	67
Italie	63	17	0	46
Espagne	63	29	0	34
Bolivie	50	9	0	41
Serbie-et-Monténégro	48	3	1	44
Mali	46	0	0	46
Libye	41	0	0	41
Turquie	39	7	0	32
Cameroun	39	7	1	31
Philippines	32	1	0	31
Côte d'Ivoire	29	0	0	29
Colombie	28	5	1	22
Congo (Kinshasa)	27	6	2	19
Syrie	27	1	3	23
Royaume-Uni	25	3	0	22
Macédoine	24	6	0	18
Guinée-Bissau	22	1	3	18
Sierra Leone	20	0	2	18
Palestine	20	0	0	20
Russie	19	3	1	15
Pérou	18	3	0	15
Iran	18	0	2	16
Bosnie et Herzégovine	15	1	2	12
Érythrée	15	6	5	4
Honduras	15	0	0	15
Nicaragua	15	3	0	12
Irak	14	0	4	10
Ukraine	13	1	0	12
Somalie	13	1	3	9
Égypte	13	1	1	11
Pologne	12	0	0	12
République dominicaine	12	4	0	8
Croatie	10	1	0	9
Moldova	10	0	0	10
Angola	10	3	0	7
Chili	10	1	0	9
Afghanistan	10	1	1	8
Autres nationalités	266	35	7	224

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 9: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	276	139	83	31	71	19	619
Suisses	148	79	37	18	36	10	328
Étrangers	128	60	46	13	35	9	291
résidents	59	36	20	9	13	4	141
asile	11	3	1	0	0	0	15
autres	58	21	25	4	22	5	135
Total adultes	3 517	1 625	727	404	485	105	6 863
Suisses	1 104	536	223	144	160	19	2 186
Étrangers	2 413	1 089	504	260	325	86	4 677
résidents	953	465	222	121	119	21	1 901
asile	61	31	18	9	11	0	130
autres	1 399	593	264	130	195	65	2 646

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	96	140	22	12	14	0	284
Suisses	63	99	14	8	5	0	189
Étrangers	33	41	8	4	9	0	95
résidents	11	17	7	3	3	0	41
asile	4	1	0	0	1	0	6
autres	18	23	1	1	5	0	48
Total adultes	741	1 537	209	145	133	18	2 783
Suisses	169	349	52	25	24	4	623
Étrangers	572	1 188	157	120	109	14	2 160
résidents	128	216	22	25	11	2	404
asile	16	17	4	1	2	0	40
autres	428	955	131	94	96	12	1 716

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	116	33	3	5	9	0	166
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	116	33	3	5	9	0	166
résidents	4	0	0	0	0	0	4
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	112	33	3	5	9	0	162
Total adultes	3 068	853	266	113	184	30	4 514
Suisses	124	14	1	0	0	0	139
Étrangers	2 944	839	265	113	184	30	4 375
résidents	289	34	5	0	1	1	330
asile	48	12	7	1	2	0	70
autres	2 607	793	253	112	181	29	3 975

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	10 527	2 113	665	164	93	14

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

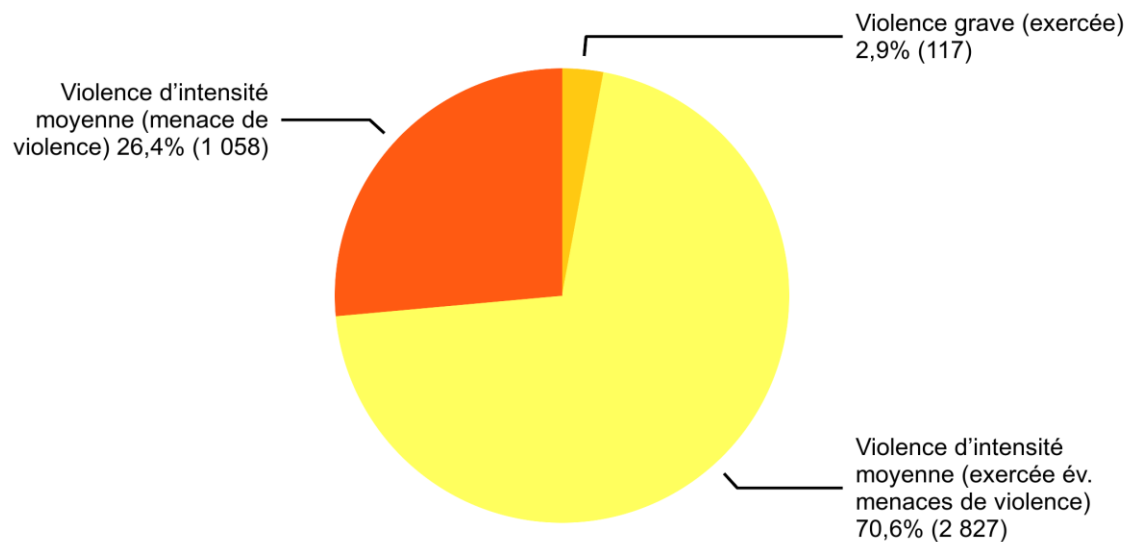
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	3 477	84,3%	4 002	86,4%	15%
Violence grave (exercée)	109	86,2%	117	88,0%	7%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	38	92,1%	27	92,6%	-29%
Homicides avec arme à feu	6	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec arme coupante/tranchante	16	87,5%	18	100,0%	13%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	2	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec violence physique	9	100,0%	8	87,5%	-11%
Homicides autre instrument	5	80,0%	1	0,0%	-80%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	77,4%	31	87,1%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	7	85,7%	6	83,3%	-14%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	1	0,0%	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	16	68,8%	14	100,0%	-13%
Lés. corp. graves autre instrument	7	85,7%	10	80,0%	43%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	1	100,0%	–
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	40	87,5%	58	86,2%	45%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 519	81,8%	2 827	83,8%	12%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 018	91,2%	1 291	87,0%	27%
Voies de fait (Art. 126)	467	93,1%	525	97,0%	12%
Participation à rixe (Art. 133) ²	84	100,0%	51	100,0%	-39%
<i>Nombre d'affaires</i>	17	–	12	–	-29%
Participation à agression (Art. 134) ²	228	49,6%	150	76,7%	-34%
<i>Nombre d'affaires</i>	171	–	97	–	-43%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	271	25,8%	283	30,7%	4%
Contrainte (Art. 181)	96	93,8%	166	95,2%	73%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	25	92,0%	31	80,6%	24%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	75	82,7%	82	80,5%	9%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	254	100,0%	247	95,1%	-3%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	849	91,5%	1 058	93,2%	25%
Menaces (Art. 180)	826	92,3%	1 034	93,7%	25%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	23	65,2%	24	70,8%	4%

© OFS, Neuchâtel 2019

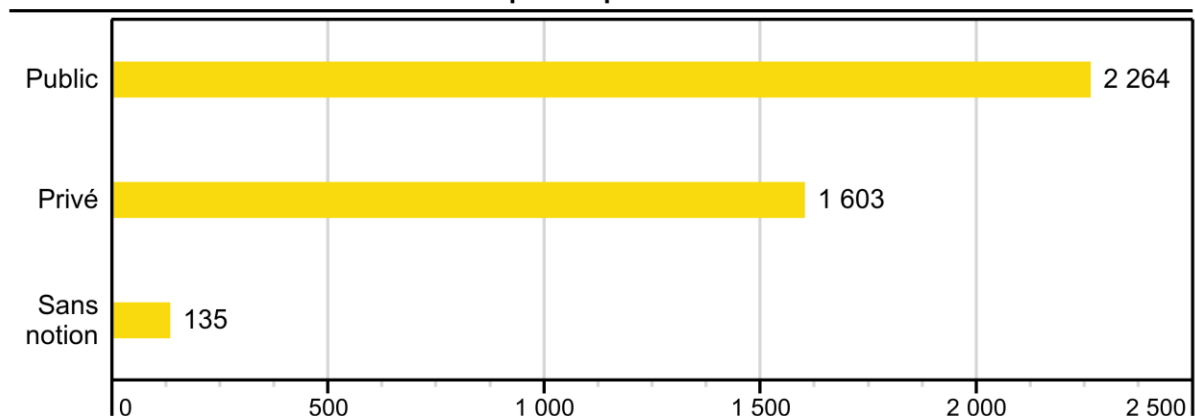
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

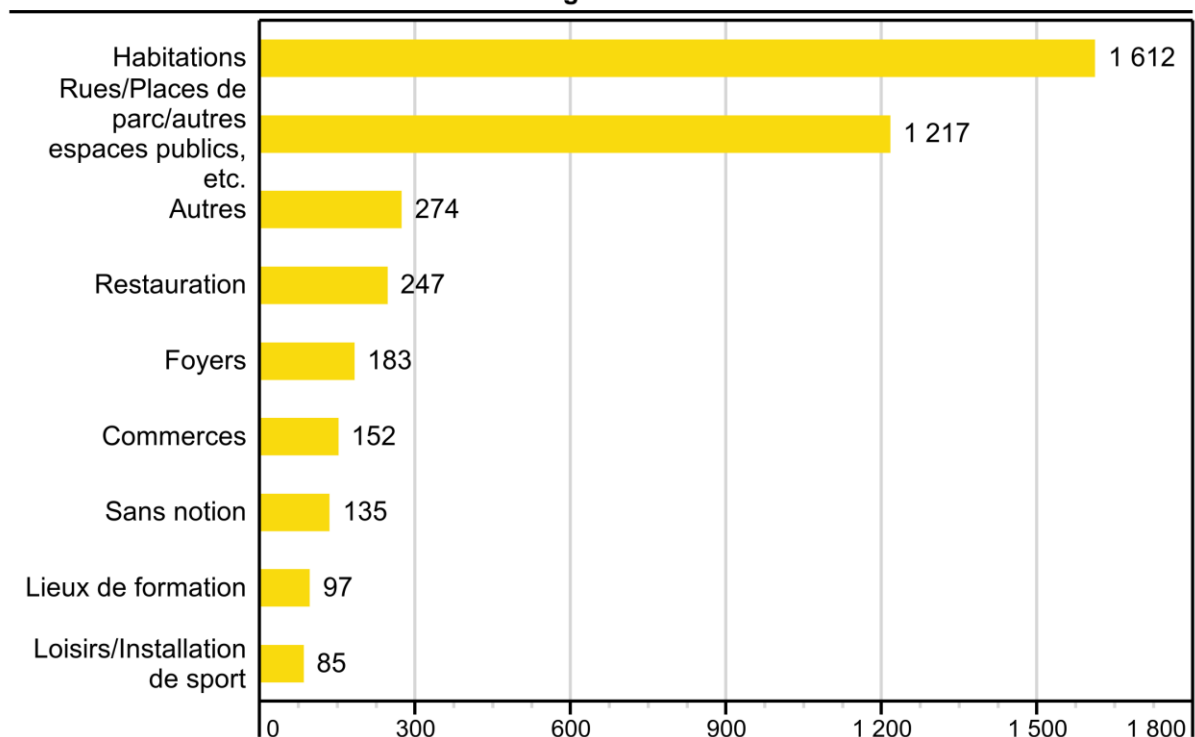
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

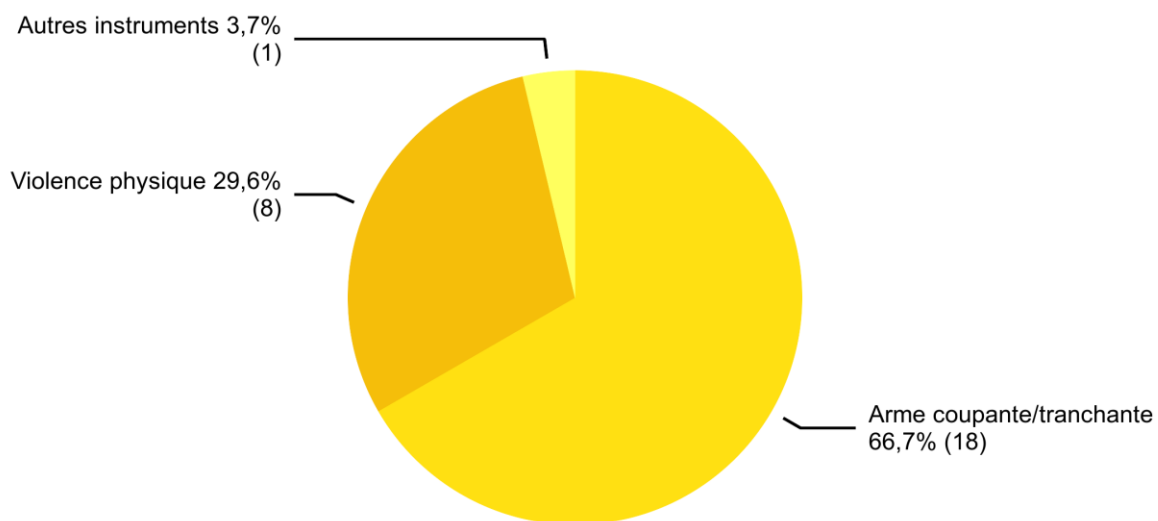
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2019

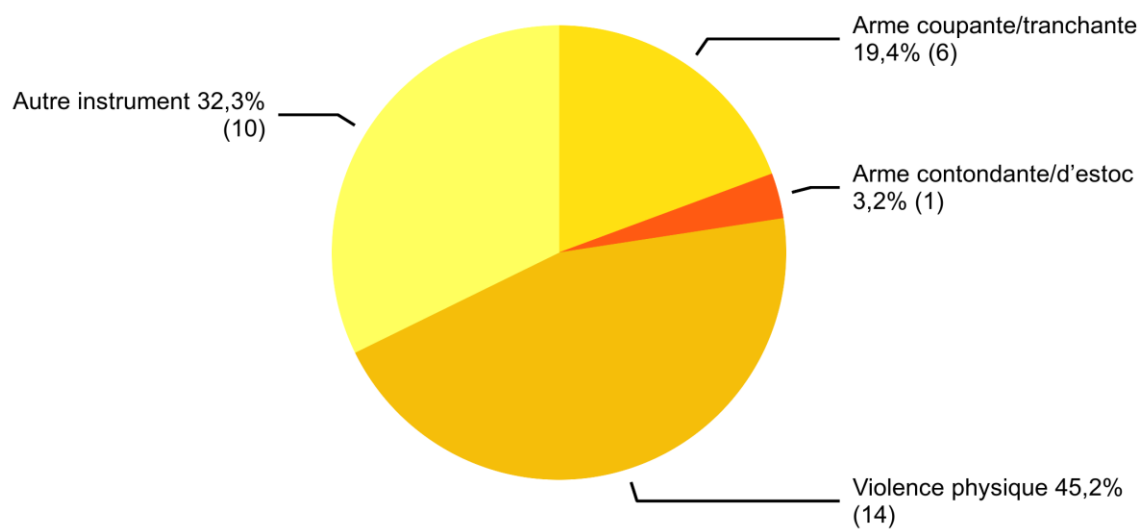
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 585	237	366	1 979	2 065	1 535	951
Violence grave (exercée)	105	16	23	66	99	79	47
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	32	3	13	16	29	23	15
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	24	3	10	11	21	18	13
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	8	0	3	5	8	5	2
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	27	1	7	19	24	20	10
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	5	0	0	5	5	4	2
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	15	1	6	8	13	9	5
Lés. corp. graves autre instrument	7	0	1	6	6	7	3
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	1	0	0	1	1	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	49	12	4	33	49	38	23
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 053	205	305	1 542	1 643	1 208	728
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 082	101	144	837	866	667	423
Voies de fait (Art. 126)	501	46	51	403	371	268	192
Participation à rixe (Art. 133)	51	2	30	19	47	35	18
Participation à agression (Art. 134)	110	36	25	49	95	63	37
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	105	27	35	43	98	71	16
Contrainte (Art. 181)	162	10	9	143	129	84	62
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	31	4	5	22	22	18	11
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	2	0	1	1	2	2	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	64	11	8	45	64	34	22
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	138	5	44	89	123	81	16
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	927	47	89	788	742	568	388
Menaces (Art. 180)	908	45	85	775	731	555	379
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	21	2	5	14	13	15	10

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 211	384	435	2 356	1 683	1 495	33
Violence grave (exercée)	113	22	27	64	40	73	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	27	4	8	15	19	8	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	18	3	6	9	14	4	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	8	1	2	5	4	4	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	2	9	20	22	9	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	1	1	4	5	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	14	0	7	7	11	3	0
Lés. corp. graves autre instrument	10	1	1	8	5	5	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	1	0	0	1	0	1	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	58	16	11	31	0	58	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 569	334	367	1 846	1 382	1 168	19
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 268	167	165	935	674	594	0
Voies de fait (Art. 126)	517	75	53	389	216	301	0
Rixe (Art. 133)	21	0	11	10	18	3	0
Agression (Art. 134)	123	27	24	72	94	29	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	288	30	81	164	192	83	13
Contrainte (Art. 181)	168	20	17	126	55	109	4
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	32	6	4	22	12	20	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	81	24	22	35	7	74	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	218	0	7	208	192	24	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 037	69	104	849	461	561	15
Menaces (Art. 180)	1 014	67	103	831	449	552	13
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	24	2	1	19	12	10	2

© OFS, Neuchâtel 2019

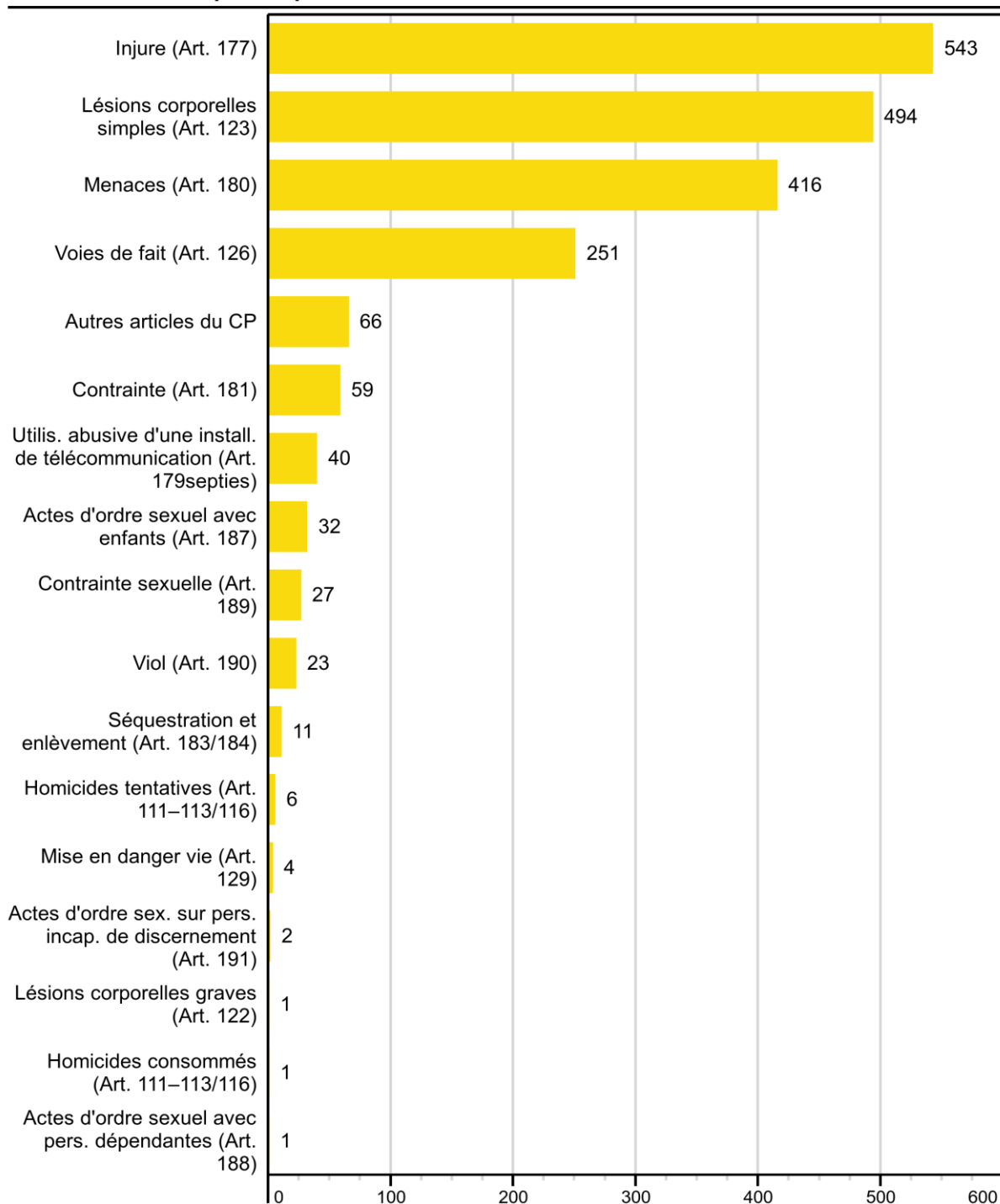
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2017	2018	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 509	1 977	31%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	10	6	-40%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	1	-67%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	384	494	29%
Voies de fait (Art. 126)	194	251	29%
Mise en danger vie (Art. 129)	6	4	-33%
Injure (Art. 177)	406	543	34%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	30	40	33%
Menaces (Art. 180)	312	416	33%
Contrainte (Art. 181)	38	59	55%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	15	11	-27%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	25	32	28%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	2	1	-50%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	27	0%
Viol (Art. 190)	14	23	64%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	2	–
Autres articles du CP ³	42	66	57%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions

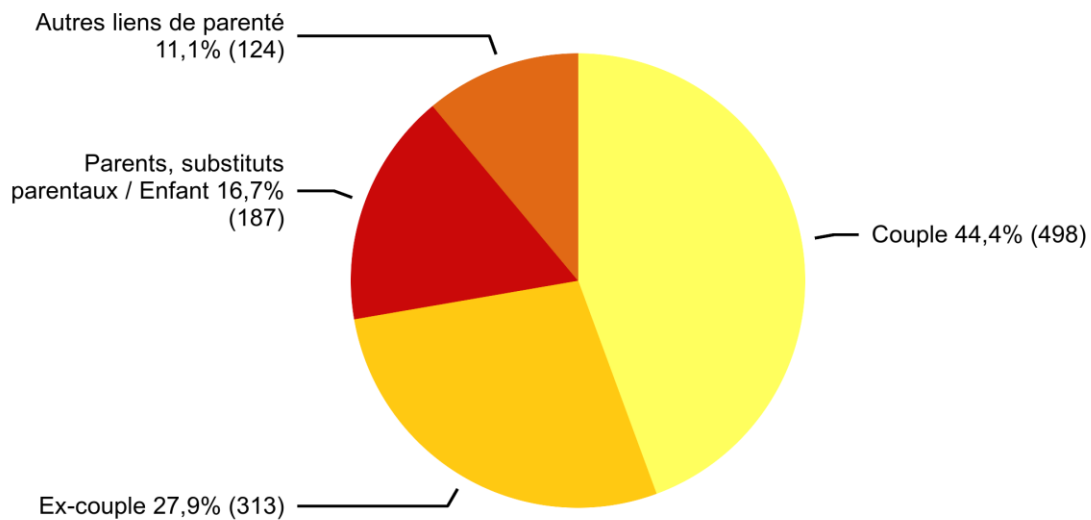
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 43% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

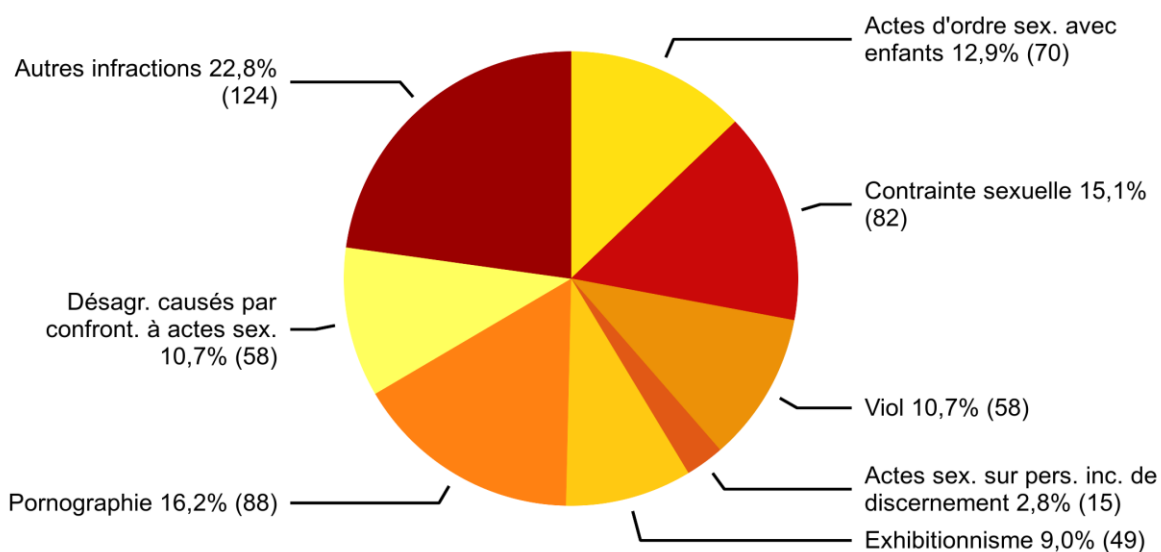
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

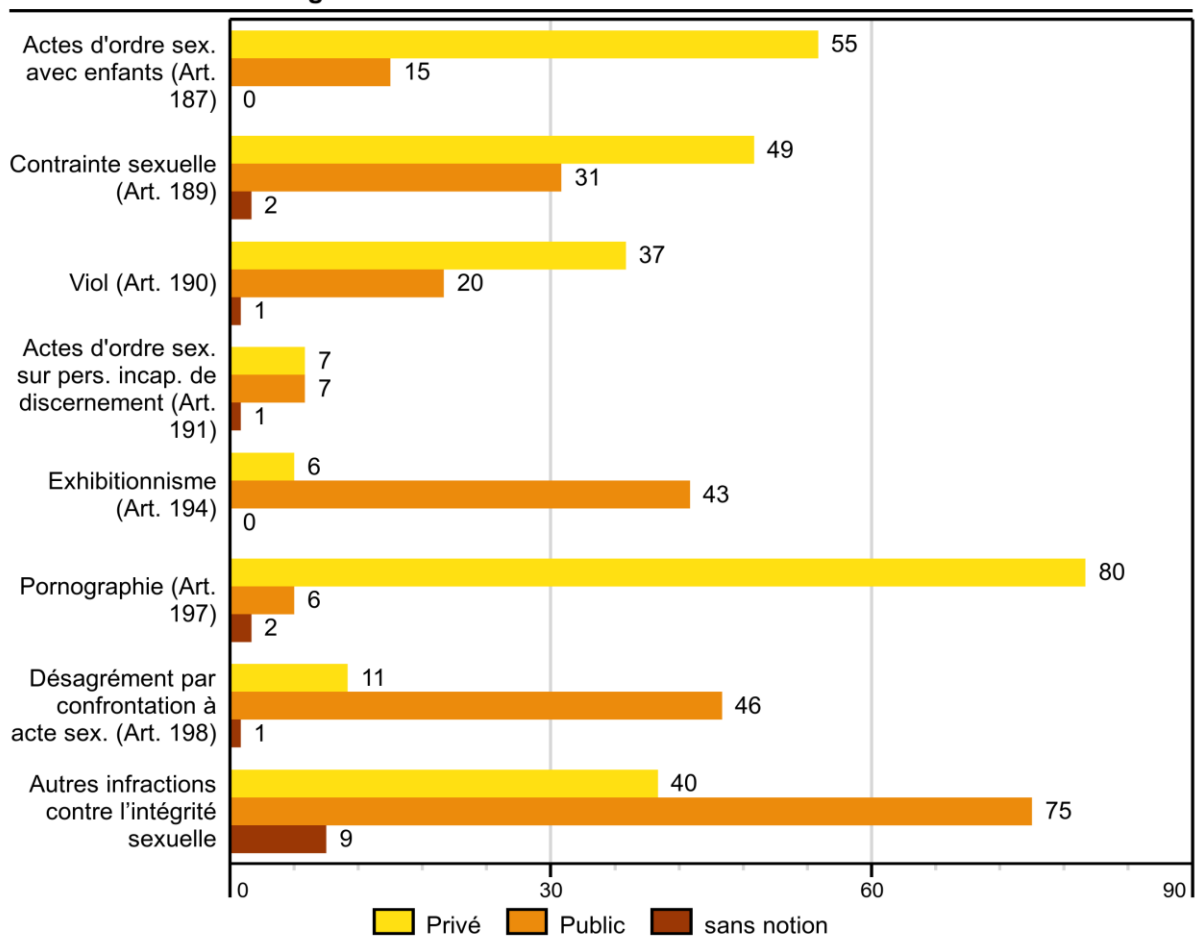
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	416	89,7%	544	86,0%	31%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	56	89,3%	70	84,3%	25%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	75	82,7%	82	80,5%	9%
Viol (Art. 190)	40	87,5%	58	86,2%	45%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	11	81,8%	15	66,7%	36%
Exhibitionnisme (Art. 194)	12	83,3%	49	65,3%	308%
Pornographie (Art. 197)	38	84,2%	88	95,5%	132%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	29	79,3%	58	77,6%	100%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	155	98,1%	124	98,4%	-20%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

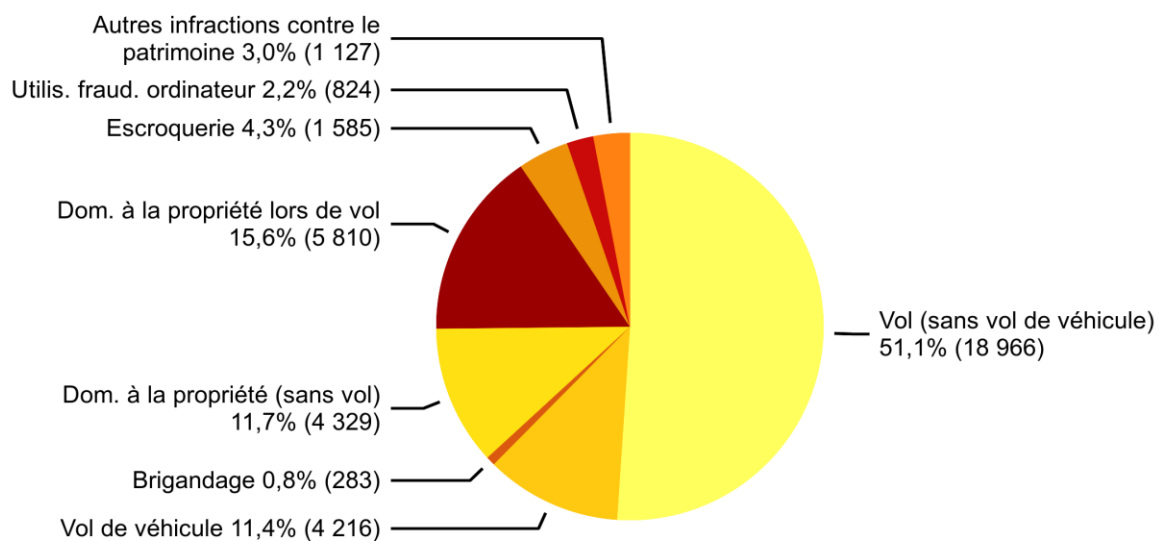
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	38 337	13,2%	37 140	14,2%	-3%
Appropriation illégitime (Art. 137)	103	81,6%	104	80,8%	1%
Abus de confiance (Art. 138)	160	93,8%	175	97,7%	9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 072	10,6%	18 966	11,4%	-6%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 826	3,9%	4 216	5,1%	-13%
Brigandage (Art. 140)	271	25,8%	283	30,7%	4%
Soustraction de chose (Art. 141)	7	85,7%	8	100,0%	14%
Soustraction de données (Art. 143)	35	20,0%	77	29,9%	120%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	15	26,7%	15	60,0%	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 325	14,3%	4 329	14,3%	0%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 418	11,2%	5 810	11,9%	-9%
Escroquerie (Art. 146)	727	46,9%	1 585	24,2%	118%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	667	23,1%	824	16,9%	24%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	43	83,7%	65	78,5%	51%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	157	46,5%	108	52,8%	-31%
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	65,2%	24	70,8%	4%
Gestion déloyale (Art. 158)	37	91,9%	49	95,9%	32%
Détournement de salaire (Art. 159)	13	100,0%	20	95,0%	54%
Recel (Art. 160)	271	97,8%	273	98,9%	1%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	8	100,0%	8	100,0%	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	19	100,0%	24	95,8%	26%
Autres infractions contre le patrimoine	140	95,0%	177	98,3%	26%

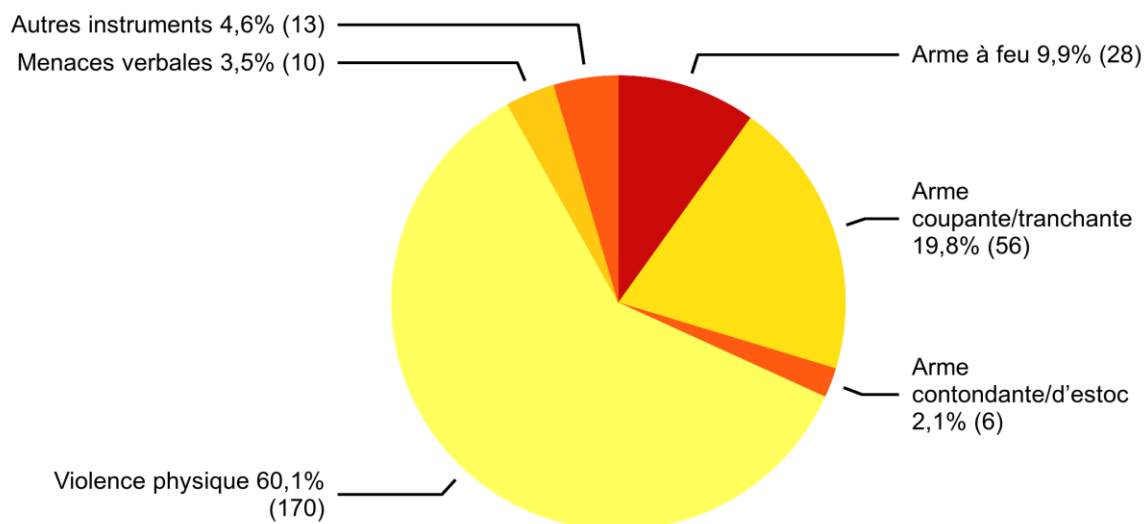
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	271	25,8%	283	30,7%	4%
Arme à feu	34	50,0%	28	46,4%	-18%
Arme coupante/tranchante	39	17,9%	56	51,8%	44%
Arme contondante/d'estoc	2	50,0%	6	33,3%	200%
Violence physique	180	20,0%	170	23,5%	-6%
Menaces verbales	5	40,0%	10	0,0%	100%
Autres instruments	10	70,0%	13	23,1%	30%
Instrument inconnu	1	0,0%	0	-	-100%

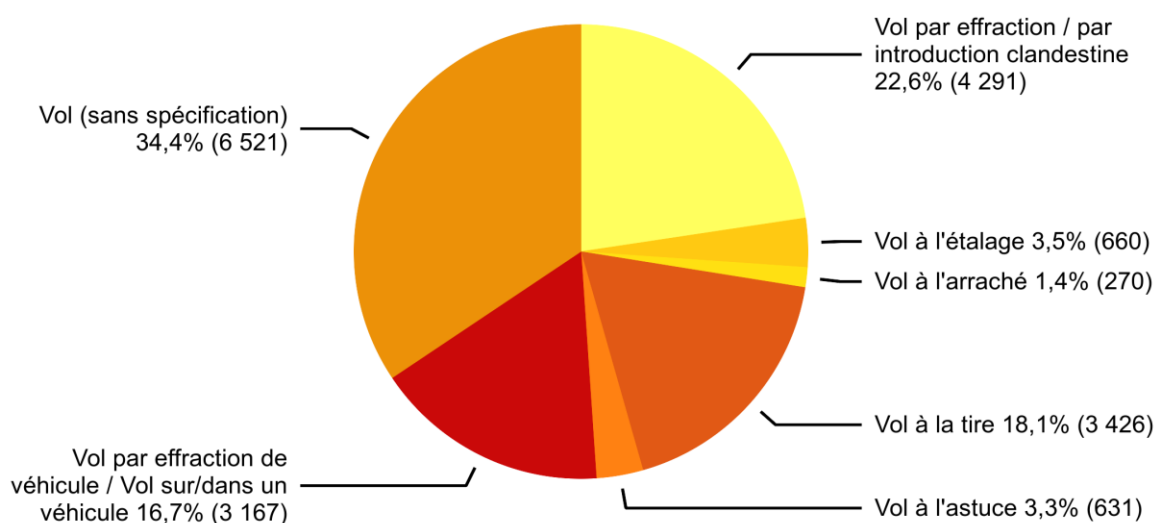
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	20 072	10,6%	18 966	11,4%	-6%
Vol (sans spécification)	6 554	9,1%	6 521	9,9%	-1%
Vol par effraction	3 790	12,6%	3 546	11,2%	-6%
Vol par introduction clandestine	1 084	10,1%	745	10,1%	-31%
Vol à l'étalage	589	76,9%	660	78,5%	12%
Vol à l'arraché	315	4,4%	270	8,5%	-14%
Vol à la tire	3 494	4,2%	3 426	3,9%	-2%
Vol à l'astuce	776	22,8%	631	23,3%	-19%
Vol par effraction de véhicule	2 176	4,0%	1 840	6,9%	-15%
Vol sur/dans un véhicule	1 294	4,6%	1 327	8,1%	3%

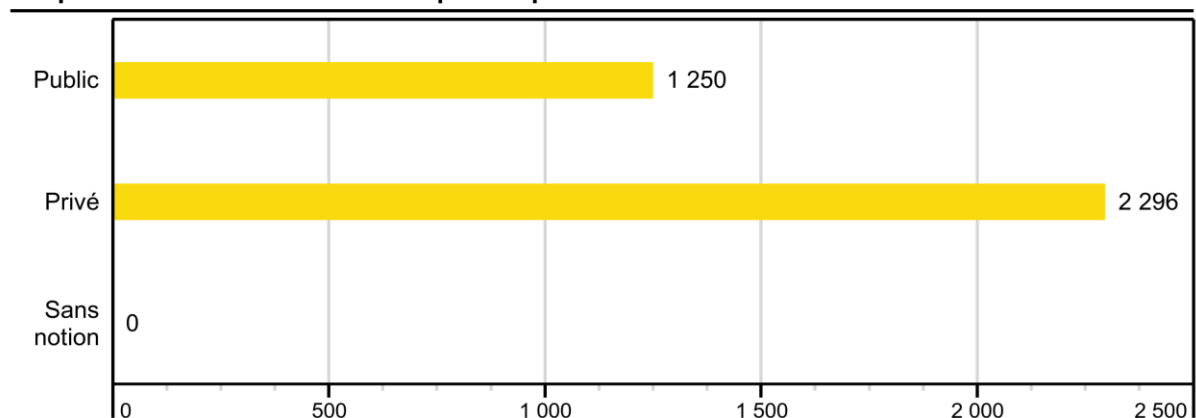
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

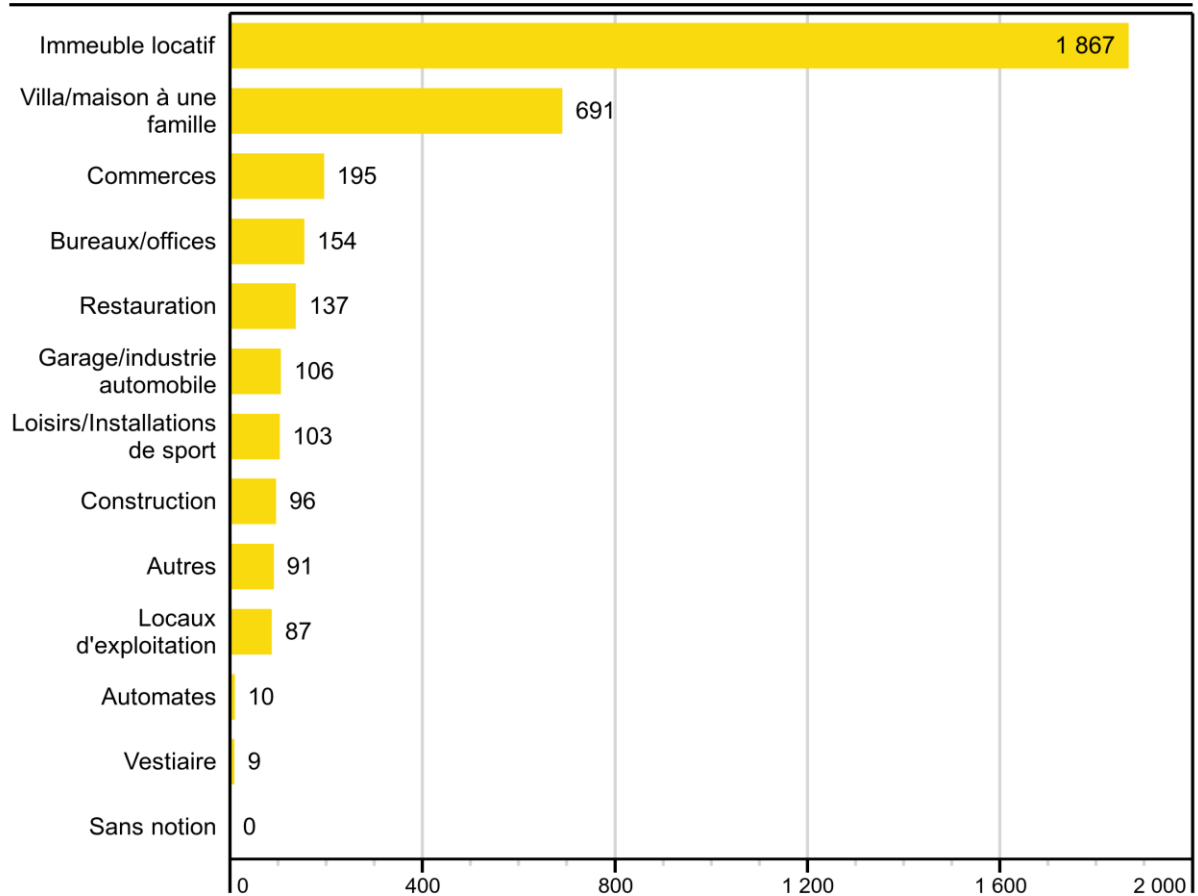
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

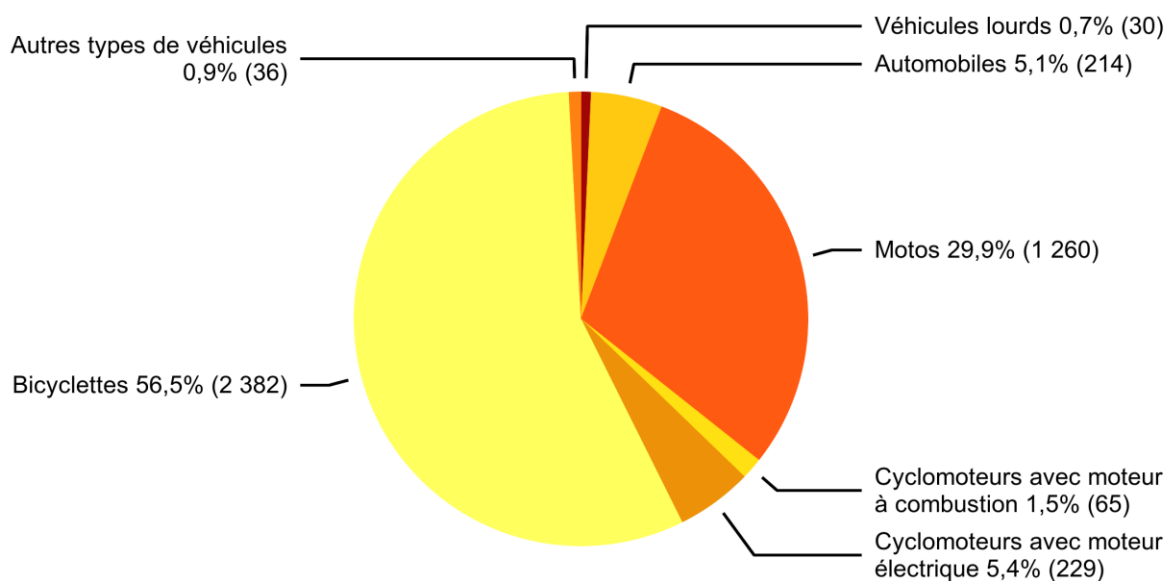
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	4 826	3,9%	4 216	5,1%	-13%
Véhicules lourds	20	5,0%	30	30,0%	50%
Automobiles	246	13,8%	214	16,4%	-13%
Motos	1 210	8,2%	1 260	9,6%	4%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	57	5,3%	65	3,1%	14%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	158	2,5%	229	3,5%	45%
Bicyclettes	3 077	1,4%	2 382	1,5%	-23%
Autres véhicules	58	3,4%	36	5,6%	-38%

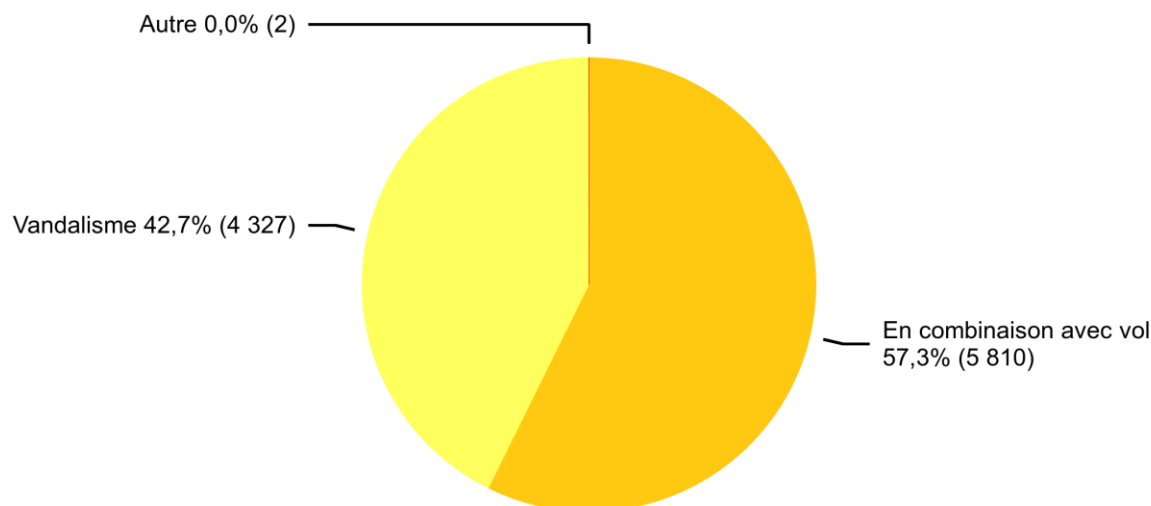
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

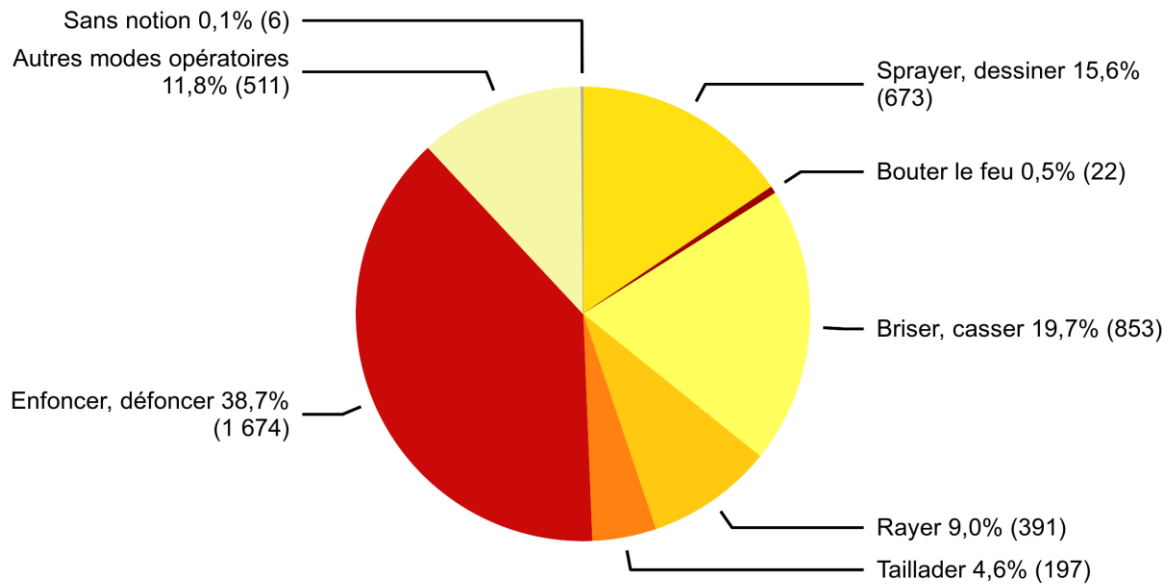
	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	10 743	12,5%	10 139	12,9%	-6%
En combinaison avec vol	6 418	11,2%	5 810	11,9%	-9%
Vandalisme	4 325	14,3%	4 327	14,3%	0%
Autre	0	–	2	50,0%	–

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2019

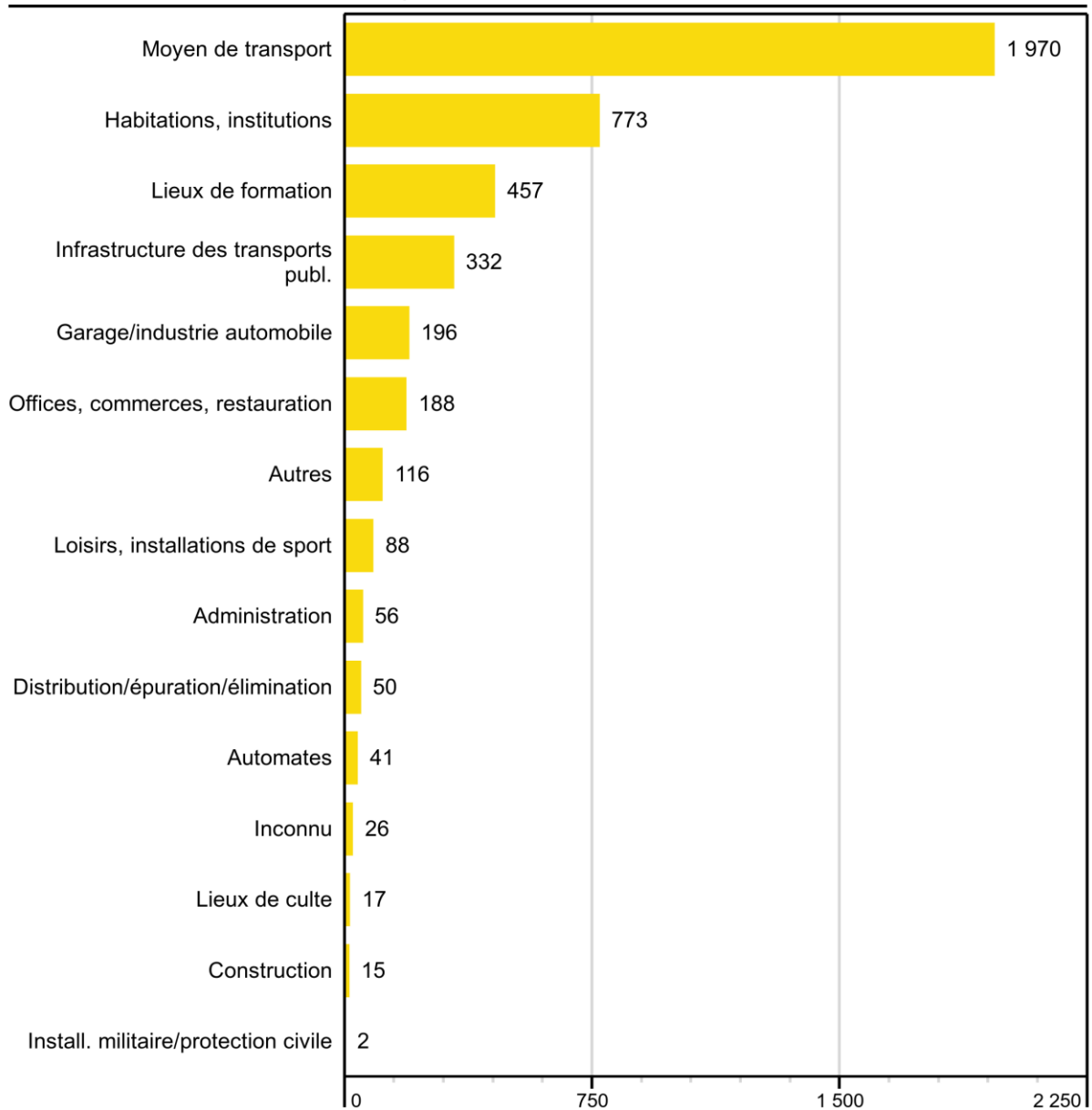
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

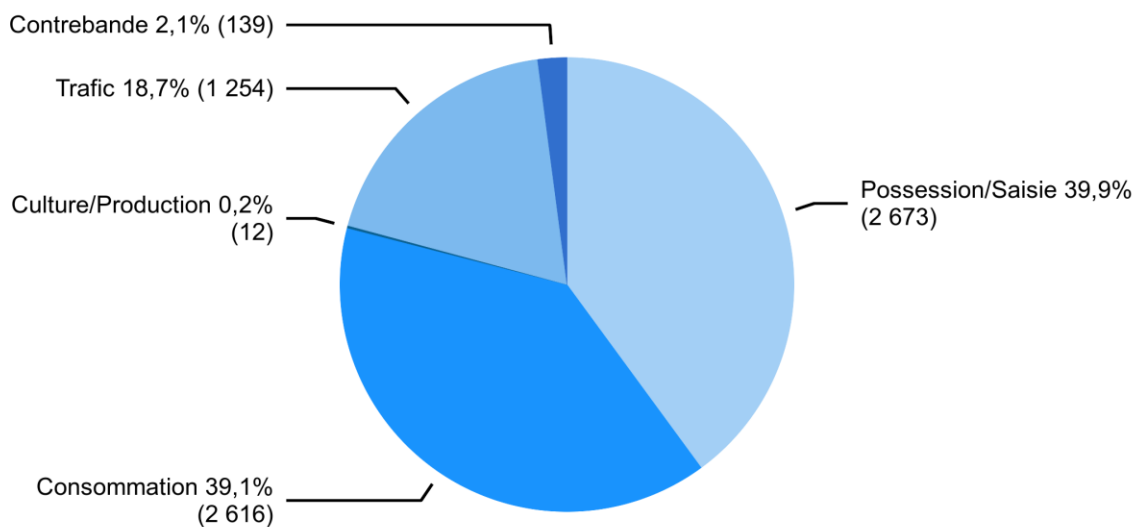
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	7 687	99,7%	6 694	99,6%	-13%
Total possession/saisie	2 993	99,4%	2 673	99,3%	-11%
Possession/saisie contravention	1 507	99,7%	1 375	99,5%	-9%
Possession/saisie délit	716	99,4%	658	99,4%	-8%
Possession/saisie crime	770	99,0%	640	98,8%	-17%
Total consommation	3 133	100,0%	2 616	99,9%	-17%
Total culture/production	23	100,0%	12	100,0%	-48%
Culture/production contravention	5	100,0%	4	100,0%	-20%
Culture/production délit	18	100,0%	8	100,0%	-56%
Culture/production crime	0	–	0	–	0%
Total trafic	1 415	99,9%	1 254	99,8%	-11%
Trafic délit	513	99,8%	469	99,8%	-9%
Trafic crime	902	99,9%	785	99,7%	-13%
Total contrebande	123	98,4%	139	99,3%	13%
Importation, exportation, transit délit	101	99,0%	117	100,0%	16%
Importation, exportation, transit crime	22	95,5%	22	95,5%	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

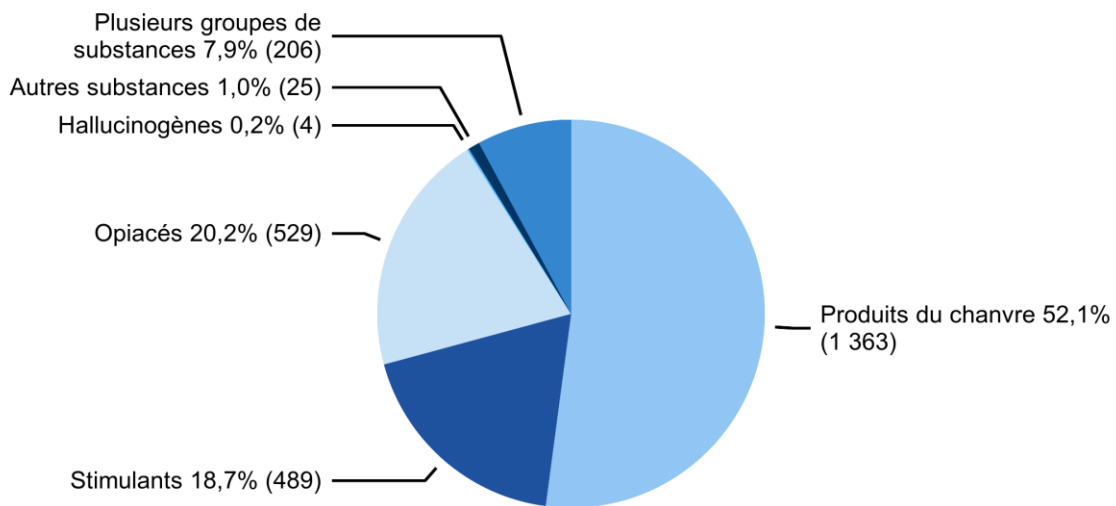
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2019

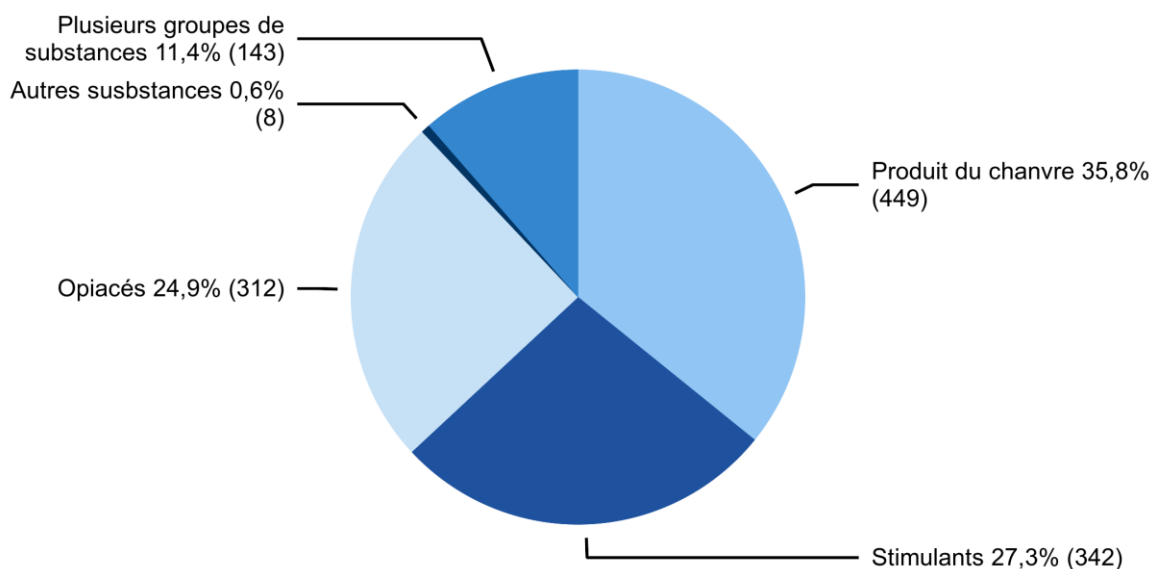
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	518	0	13	106	34	100	66	98	64	34	3	0
Étrangers	1 289	0	1	60	96	252	250	391	188	47	4	0
résidents	304	0	0	29	19	33	33	103	65	19	3	0
asile	16	0	1	3	3	1	1	5	2	0	0	0
autres	969	0	0	28	74	218	216	283	121	28	1	0
Suissesses	115	0	8	18	4	15	18	23	14	15	0	0
Étrangères	105	0	2	5	4	17	25	29	19	3	1	0
résidents	40	0	1	2	2	1	8	8	15	3	0	0
asile	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
autres	63	0	1	3	2	16	16	20	4	0	1	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	130	0	6	30	12	28	11	21	17	5	0	0
Étrangers	929	0	0	33	69	300	200	223	82	20	2	0
résidents	86	0	0	14	8	9	12	23	16	4	0	0
asile	21	0	0	1	2	5	5	7	0	1	0	0
autres	822	0	0	18	59	286	183	193	66	15	2	0
Suissesses	11	0	1	1	0	0	1	4	1	3	0	0
Étrangères	24	0	1	1	0	1	5	6	4	6	0	0
résidents	8	0	1	1	0	0	1	2	1	2	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
autres	15	0	0	0	0	1	4	4	2	4	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	235	32	11	2	4	0	284
Suisses	160	22	6	0	1	0	189
Étrangers	75	10	5	2	3	0	95
résidents	31	6	2	0	2	0	41
asile	5	0	1	0	0	0	6
autres	39	4	2	2	1	0	48
Total adultes	2 314	295	93	36	40	5	2 783
Suisses	534	59	11	5	13	1	623
Étrangers	1 780	236	82	31	27	4	2 160
résidents	350	40	8	2	2	2	404
asile	31	4	5	0	0	0	40
autres	1 399	192	69	29	25	2	1 716

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	29	6 253	0,202	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	5	–	–	–	171
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	–	–	–	–	–
Haschisch	897	34	318,035	–	–
Huile de haschisch	8	–	0,053	–	–
Marijuana	697	24	115,478	–	297
Cannabinoïdes de synthèse	6	–	0,900	–	–
Stimulants					
Amphétamine	9	15	0,110	–	–
Crack	2	–	0,014	–	–
Ecstasy	74	1 184	2,734	–	–
Khat	15	–	540,436	–	–
Feuilles de coca	24	–	8,124	–	–
Cocaïne	509	14	33,054	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	15	14	0,875	–	–
Méphédrone	1	–	0,026	–	–
MDPV	2	–	0,028	–	–
Opiacés					
Héroïne	432	7	31,315	–	–
Morphine-/héroïne-base	3	375	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	34	143	0,235	980	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	8	–	1,294	–	–
LSD	5	140	0,036	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	5	250	0,523	160	–
Autres substances					
GHB/GBL	3	3	0,077	–	–
Autres substances stupéfiantes	2	–	2,646	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	47	1 450	0,023	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	27	–	38,493	–	–
Substance pas encore connue	5	–	0,004	–	–

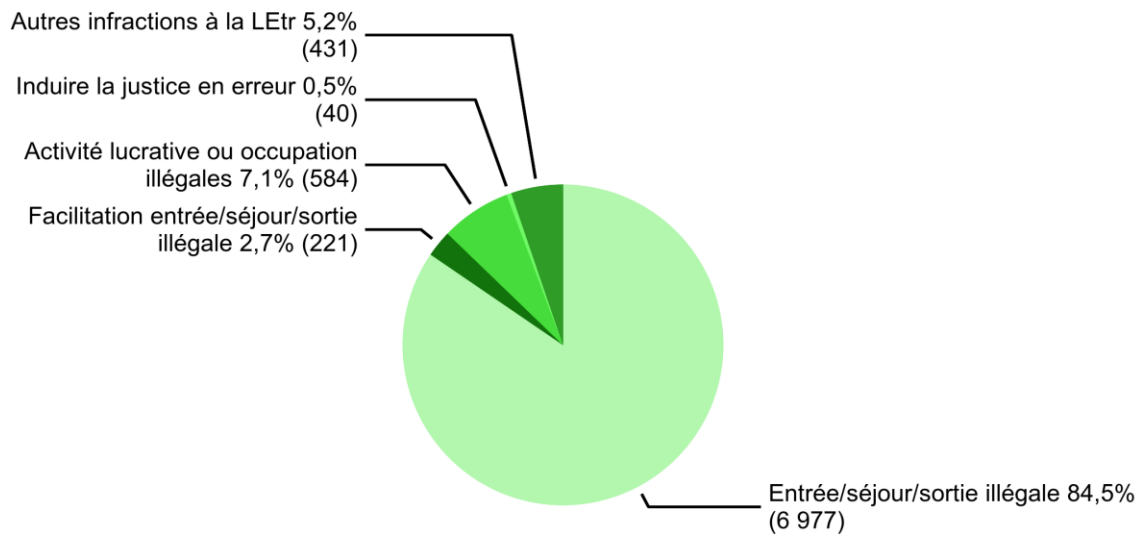
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	8 777	100,0%	8 253	100,0%	-6%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	7 630	100,0%	6 977	100,0%	-9%
Viol. des dispo. sur l'entrée	3 540	100,0%	2 938	100,0%	-17%
Séjour illégal	4 063	100,0%	4 013	100,0%	-1%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	4	100,0%	8	100,0%	100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	23	100,0%	18	100,0%	-22%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	208	100,0%	221	100,0%	6%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	191	100,0%	213	100,0%	12%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	3	100,0%	3	100,0%	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	14	100,0%	5	100,0%	-64%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	584	99,8%	584	100,0%	0%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	428	99,8%	394	100,0%	-8%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	1	100,0%	4	100,0%	300%
Occupation d'étrangers non autorisée	149	100,0%	182	100,0%	22%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	2	100,0%	2	100,0%	0%
Changement d'emploi sans autoris.	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Total induire la justice en erreur	41	100,0%	40	100,0%	-2%
Fausses indications/dissimulation de faits	40	100,0%	39	100,0%	-3%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	314	100,0%	431	100,0%	37%
Non-respect assign. lieu de résidence	264	100,0%	348	100,0%	32%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	7	100,0%	18	100,0%	157%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	100,0%	0	–	-100%
Non-respect des conditions de l'autorisation	40	100,0%	62	100,0%	55%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	2	100,0%	3	100,0%	50%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 29: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665
Loi sur les stupéfiants (LStup)	8 451	9 545	9 374	9 250	8 641	7 687	6 694
Loi sur les étrangers (LEtr)	6 721	8 967	9 313	10 335	8 142	8 777	8 253

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 30: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665
Total vie et intégrité corporelle	2 084	2 039	2 076	2 110	2 093	1 964	2 198
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	7	6	3	4	6	4	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	42	25	30	32	55	34	24
Lésions corporelles graves (Art. 122)	32	25	28	33	21	31	31
Lésions corporelles simples (Art. 123)	968	1 109	1 095	1 188	1 135	1 018	1 291
Total patrimoine	55 009	48 195	44 033	45 179	39 440	38 337	37 140
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	33 647	28 879	26 032	23 890	20 771	20 072	18 966
dont vol par effraction	7 322	6 060	6 184	4 944	3 722	3 790	3 546
dont vol à l'arrachée	769	739	537	446	328	315	270
Vol de véhicule (Art. 139) ⁴	5 016	4 601	4 869	4 722	4 628	4 826	4 216
Brigandage (Art. 140)	546	576	355	342	317	271	283
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 163	5 960	5 261	5 487	4 260	4 325	4 329
Escroquerie (Art. 146)	437	559	565	620	848	727	1 585
Extorsion et chantage (Art. 156)	25	36	31	43	38	23	24
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	214	125	77	93	63	54	57
Total honneur, domaine secret ou privé	1 124	1 217	1 280	1 514	1 611	1 377	1 713
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	195	170	183	209	271	185	250
Total liberté	6 121	5 471	5 526	6 770	6 132	5 943	5 462
Menaces (Art. 180)	827	816	867	979	1 035	826	1 034
Contrainte (Art. 181)	70	99	123	128	102	96	166
Traite d'êtres humains (Art. 182)	11	9	14	17	15	25	25
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	19	20	28	21	25	31
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	262	278	349	693	621	514	306
Total intégrité sexuelle	348	397	429	517	490	416	544
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	66	64	66	72	79	56	70
Viol (Art. 190)	47	33	45	35	32	40	58
Exhibitionnisme (Art. 194)	30	28	28	50	34	12	49
Pornographie (Art. 197)	19	42	31	29	36	38	88
Total danger collectif	189	131	172	189	135	191	280
Incendie intentionnel (Art. 221)	154	105	146	132	95	127	238
Total autorité publique	536	606	679	1 404	954	1 063	1 143
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	142	160	140	267	202	254	247
Total administration de la justice	131	126	128	141	131	148	195
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	31	22	22	19	30	64	67
Autres Code pénal	881	988	921	976	952	883	990

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁴ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Genève	34 736	30 267	27 558	30 226	26 609	25 841	25 983
Vernier	3 423	3 582	3 297	3 634	2 998	3 084	2 704
Carouge (GE)	3 013	2 614	2 540	2 520	2 290	2 483	2 337
Lancy	2 930	2 531	2 446	2 523	2 063	2 313	2 418
Le Grand-Saconnex	1 238	1 959	1 645	1 667	1 622	1 630	1 621
Meyrin	2 863	1 790	1 875	1 830	1 687	1 613	1 961
Thônex	1 157	1 228	1 226	1 397	1 266	1 350	1 289
Onex	1 391	1 227	1 283	1 361	1 030	1 087	1 146
Chêne-Bourg	931	894	750	858	684	864	952
Chêne-Bougeries	1 197	1 003	938	1 069	820	851	846
Versoix	915	864	771	872	795	841	856
Veyrier	857	793	733	695	759	815	803
Plan-les-Ouates	1 056	873	912	940	704	746	801
Bernex	761	703	588	698	552	593	568
Collonge-Bellerive	794	541	588	666	534	491	496
Confignon	440	365	293	263	300	359	305
Cologny	433	443	394	427	397	349	392
Satigny	295	394	469	517	417	338	433
Perly-Certoux	250	272	205	311	231	270	236
Puplinge	161	142	252	185	246	248	336
Bellevue	256	268	217	235	223	225	254
Troinex	269	211	160	175	234	215	185
Pregny-Chambésy	346	305	348	323	251	206	247
Bardonnex	191	195	149	157	245	186	217
Anières	200	277	237	213	163	163	196
Genthod	191	168	252	153	119	152	172
Vandoeuvres	191	146	170	172	109	144	138
Corsier (GE)	187	167	149	136	110	135	105
Dardagny	97	54	61	113	104	110	113
Collex-Bossy	89	121	90	112	154	101	121
Avusy	106	56	87	78	113	98	59
Jussy	79	127	86	168	134	92	123
Chancy	63	58	72	80	62	90	103
Meinier	100	125	137	170	148	89	128
Hermance	103	81	86	116	79	87	84
Avully	124	89	88	101	92	86	65
Presinge	33	32	39	58	43	69	47
Choulex	65	86	80	86	86	68	37
Aire-la-Ville	54	53	38	35	44	39	59
Gy	34	41	40	62	78	39	23
Autres communes	4 804	4 025	3 895	3 398	3 343	1 762	706

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 32: Code pénal: infractions par commune

4.1.4 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions à la LStup⁵	8 451	9 545	9 374	9 250	8 641	7 687	6 694
Total possession/saisie	3 343	3 672	3 494	3 543	3 255	2 993	2 673
Possession/saisie contravention	2 217	2 272	1 898	1 796	1 706	1 507	1 375
Possession/saisie délit	562	824	975	809	702	716	658
Possession/saisie crime	564	576	621	938	847	770	640
Total consommation	3 826	4 430	4 239	3 905	3 705	3 133	2 616
Total culture/production	60	46	79	71	31	23	12
Culture/production contravention	11	19	41	26	8	5	4
Culture/production délit	37	21	31	27	20	18	8
Culture/production crime	12	6	7	18	3	0	0
Total trafic	1 200	1 364	1 539	1 653	1 562	1 415	1 254
Trafic délit	334	403	587	600	566	513	469
Trafic crime	866	961	952	1 053	996	902	785
Total contrebande	22	33	23	78	88	123	139
Importation, exportation, transit délit	12	21	14	51	64	101	117
Importation, exportation, transit crime	10	12	9	27	24	22	22

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.5 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune*

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Genève	5 632	6 355	6 439	6 519	6 342	5 380	4 335
Thônex	501	429	372	324	251	249	319
Vernier	221	346	587	622	380	338	306
Le Grand-Saconnex	198	491	236	210	159	234	295
Bardonnex	507	632	352	146	163	158	236
Carouge (GE)	207	159	284	200	178	216	227
Lancy	202	287	216	195	246	200	181
Meyrin	352	101	83	114	202	231	154
Perly-Certoux	32	64	47	46	44	65	74
Chêne-Bourg	59	56	65	58	57	81	70
Onex	104	134	171	166	95	76	55
Veyrier	32	17	30	41	32	27	54
Versoix	27	71	78	79	76	48	43
Chêne-Bougeries	64	49	48	71	76	76	39
Plan-les-Ouates	57	51	52	125	61	51	39
Puplinge	6	22	20	6	5	12	34
Bernex	58	50	41	51	40	40	31
Anières	13	37	12	14	11	33	26
Cologny	29	21	30	17	21	21	26
Collonge-Bellerive	11	25	15	19	17	11	23
Satigny	9	2	13	18	22	20	18
Avully	6	3	3	7	9	0	13
Confignon	21	10	12	31	18	16	12
Presinge	0	2	0	1	0	4	10
Chancy	2	8	4	2	7	6	9
Céligny	0	7	0	2	1	0	8
Troinex	3	18	43	11	3	8	8
Bellevue	6	25	18	28	24	22	7
Meinier	0	0	3	1	0	7	7
Jussy	14	4	13	9	4	10	5
Corsier (GE)	20	1	19	1	10	5	4
Genthod	3	19	9	20	14	9	4
Soral	3	0	3	0	0	4	4
Laconnex	0	0	0	2	0	0	3
Aire-la-Ville	0	0	0	4	0	6	2
Avusy	0	2	10	3	8	0	2
Cartigny	0	0	0	0	6	0	2
Collex-Bossy	7	7	4	8	12	2	2
Dardagny	7	5	0	11	3	2	2
Vandoeuvres	0	1	5	2	0	4	2
Autres communes	38	34	37	66	44	15	3

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.6 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général infractions à la LEtr	6 721	8 967	9 313	10 335	8 142	8 777	8 253
Total entrée/séjour/sortie illégaux	6 074	8 107	8 370	9 200	7 067	7 630	6 977
Violation des dispositions sur l'entrée	2 595	3 056	3 238	4 337	3 023	3 540	2 938
Séjour illégal	3 472	5 034	5 106	4 821	4 003	4 063	4 013
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	5	11	14	20	17	4	8
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	6	12	22	24	23	18
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	135	225	210	218	224	208	221
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	97	190	191	204	211	191	213
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	4	3	2	2	3	3	3
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	34	32	17	12	10	14	5
Total activité lucrative ou occupation illégaux	357	420	496	511	477	584	584
Exercer une activité lucrative sans autoris.	224	274	312	339	338	428	394
Procurer une activité lucrative sans autoris.	15	2	9	5	0	1	4
Occupation d'étrangers non autorisée	114	142	169	157	137	149	182
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	3	1	6	0	1	2	2
Changement d'emploi sans autoris.	1	1	0	10	1	4	2
Total induire la justice en erreur	9	20	75	85	59	41	40
Fausse indications/dissimulation de faits	7	16	72	81	55	40	39
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	4	3	4	4	1	1
Total autres infractions à la LEtr	146	195	162	321	315	314	431
Non-respect assign. lieu de résidence	95	151	98	229	260	264	348
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	31	16	11	20	10	7	18
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	1	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	15	28	50	69	42	40	62
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	1	0	0	0	1	0	0
Autres infractions à la LEtr	4	0	3	3	2	2	3

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.7 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Genève	4 615	6 485	6 846	7 716	5 612	5 799	5 303
Le Grand-Saconnex	121	779	319	334	371	531	511
Thônex	207	237	260	385	356	440	510
Vernier	262	268	438	499	330	299	322
Bardonnex	98	82	89	96	94	142	238
Carouge (GE)	136	144	179	212	172	148	220
Meyrin	660	113	158	162	274	184	207
Lancy	107	203	228	190	170	175	146
Chêne-Bourg	37	51	72	74	76	122	94
Chêne-Bougeries	76	44	63	91	91	192	85
Perly-Certoux	62	46	87	67	96	145	84
Onex	47	84	72	81	55	82	73
Versoix	36	41	66	25	62	50	61
Veyrier	31	53	59	28	53	29	47
Cologny	7	23	17	16	22	21	45
Collonge-Bellerive	8	41	36	25	15	21	42
Plan-les-Ouates	34	35	56	71	24	53	40
Puplinge	5	25	23	4	18	48	39
Anières	12	30	10	26	12	41	34
Bernex	28	30	29	24	27	38	20
Bellevue	13	13	47	22	13	21	17
Satigny	4	3	13	10	25	24	15
Genthod	9	7	8	32	12	14	13
Troinex	6	10	13	13	23	19	13
Vandoeuvres	4	8	11	2	8	9	11
Jussy	1	5	2	10	4	5	9
Collex-Bossy	13	12	12	10	22	8	7
Pregny-Chambésy	22	37	43	19	17	12	7
Confignon	10	14	13	12	5	27	5
Céligny	6	4	0	7	0	1	4
Corsier (GE)	11	8	6	1	12	13	4
Hermance	3	3	0	2	1	1	4
Meinier	0	0	2	8	1	7	4
Avully	4	0	1	2	5	12	3
Cartigny	2	0	0	9	0	4	3
Dardagny	1	1	1	2	1	4	3
Soral	2	5	8	1	2	2	2
Aire-la-Ville	0	3	1	2	3	8	1
Chancy	1	3	5	0	5	6	1
Gy	0	1	1	0	0	7	1
Autres communes	20	16	19	45	53	13	5

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 36: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.8 Infractions de violence

Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violence	3 700	3 736	3 612	3 927	3 807	3 477	4 002
Violence grave (exercée)	131	95	107	106	114	109	117
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	49	31	33	36	61	38	27
Homicides avec arme à feu	13	3	3	6	18	6	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	29	23	19	19	31	16	18
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	2	0	1	2	2	0
Homicides avec violence physique	5	2	8	7	3	9	8
Homicides autre instrument	2	1	3	2	3	5	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	1	4	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	32	25	28	33	21	31	31
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	1	0	1	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	11	3	1	4	5	7	6
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	3	2	1	1
Lés. corp. graves avec violence physique	9	14	22	20	10	16	14
Lés. corp. graves autre instrument	9	7	4	5	4	7	10
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	1
Prise d'otage (Art. 185)	1	5	0	1	0	0	0
Viol (Art. 190)	47	33	45	35	32	40	58
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	1	1	1	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 717	2 789	2 607	2 799	2 620	2 519	2 827
Lésions corporelles simples (Art. 123)	968	1 109	1 095	1 188	1 135	1 018	1 291
Voies de fait (Art. 126)	367	461	505	511	512	467	525
Participation à rixe (Art. 133) ⁶	32	30	51	34	37	84	51
<i>Nombre d'affaires</i>	13	10	19	12	9	17	12
Participation à agression (Art. 134) ⁶	517	279	245	212	218	228	150
<i>Nombre d'affaires</i>	444	235	185	152	151	171	97
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	544	575	354	341	317	271	283
Contrainte (Art. 181)	70	99	123	128	102	96	166
Mariage forcé (Art. 181a)	–	1	0	2	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	19	20	28	21	25	31
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	4	1	1	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	57	56	74	84	75	75	82
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	142	160	140	267	202	254	247
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	852	852	898	1 022	1 073	849	1 058
Menaces (Art. 180)	827	816	867	979	1 035	826	1 034
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	25	36	31	43	38	23	24

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 37: Infractions de violence

⁶ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.9 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violences domestiques	1 282	1 438	1 566	1 765	1 719	1 509	1 977
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	1	1	2	4	1	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	2	3	8	12	10	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	2	4	2	2	3	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	390	427	409	461	399	384	494
Voies de fait (Art. 126)	165	204	266	253	265	194	251
Mise en danger vie (Art. 129)	2	1	2	5	7	6	4
Injure (Art. 177)	233	317	337	406	430	406	543
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	35	37	34	44	34	30	40
Menaces (Art. 180)	314	332	336	400	367	312	416
Contrainte (Art. 181)	27	39	50	56	38	38	59
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	11	1	8	10	10	15	11
Actes sexuels enfant (Art. 187)	23	22	25	40	39	25	32
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	1	1	2	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	8	26	20	26	27	27
Viol (Art. 190)	19	6	11	12	18	14	23
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	3	0	2	0	2
Autres articles du CP ⁷	40	38	51	45	65	42	66

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 38: Infractions de violences domestiques

⁷ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.10 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total patrimoine	55 080	48 195	44 033	45 179	39 440	38 337	37 140
Appropr. illégitime (Art. 137)	87	102	92	135	120	103	104
Abus de confiance (Art. 138)	238	259	200	217	206	160	175
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	33 647	28 879	26 032	23 890	20 771	20 072	18 966
Vol de véhicule (Art. 139) ⁸	5 016	4 601	4 869	4 722	4 628	4 826	4 216
Brigandage (Art. 140)	546	576	355	342	317	271	283
Soustraction de chose (Art. 141)	11	4	3	6	4	7	8
Soustraction de données (Art. 143)	26	16	11	31	15	35	77
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	20	41	18	28	18	15	15
Dom. à la propriété (Art. 144)	6 163	5 960	5 261	5 487	4 260	4 325	4 329
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 522	5 792	5 458	8 452	6 801	6 418	5 810
Escroquerie (Art. 146)	437	559	565	620	848	727	1 585
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	517	625	508	556	663	667	824
Filouterie d'auberge (Art. 149)	44	31	26	30	39	43	65
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	90	112	72	85	196	157	108
Extorsion et chantage (Art. 156)	25	36	31	43	38	23	24
Gestion déloyale (Art. 158)	33	24	25	33	44	37	49
Détournement de salaire (Art. 159)	43	32	32	26	21	13	20
Recel (Art. 160)	350	358	346	331	281	271	273
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	12	10	13	7	18	8	8
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	173	97	54	68	19	19	24
Autres infractions contre le patrimoine	80	81	62	70	133	140	177

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 39: Infractions contre le patrimoine

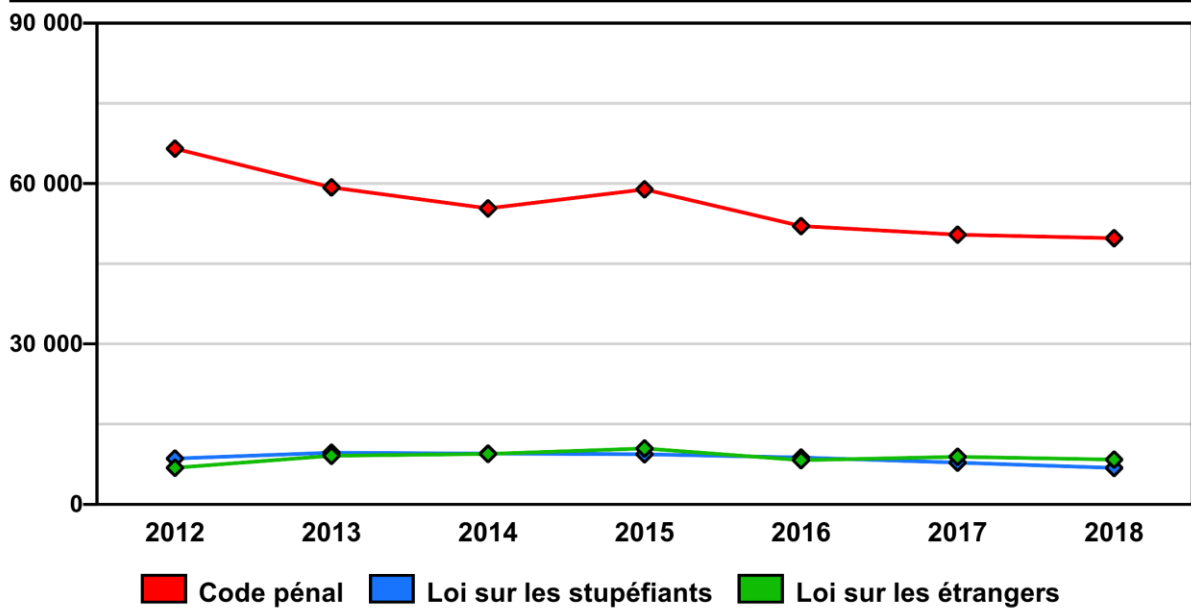
⁸ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

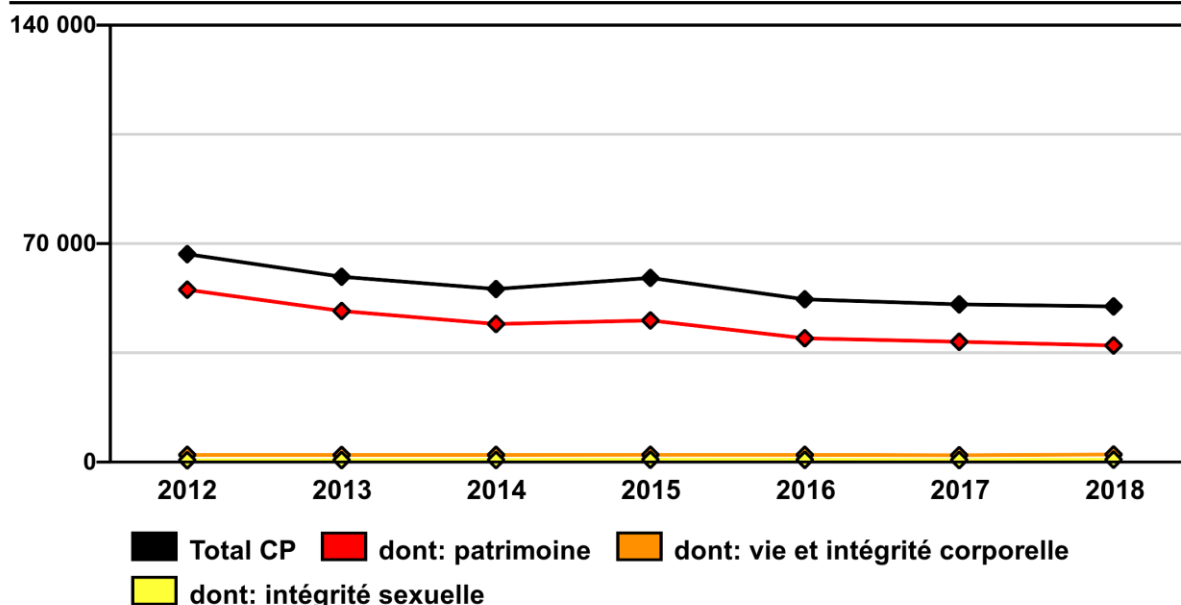
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2019

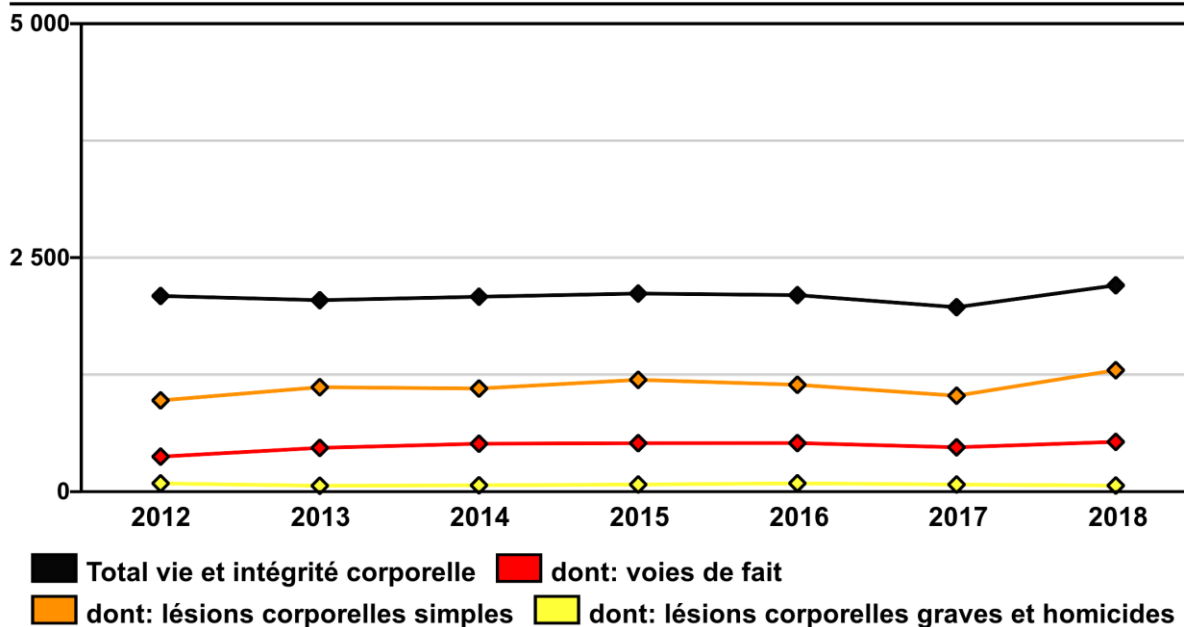
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2019

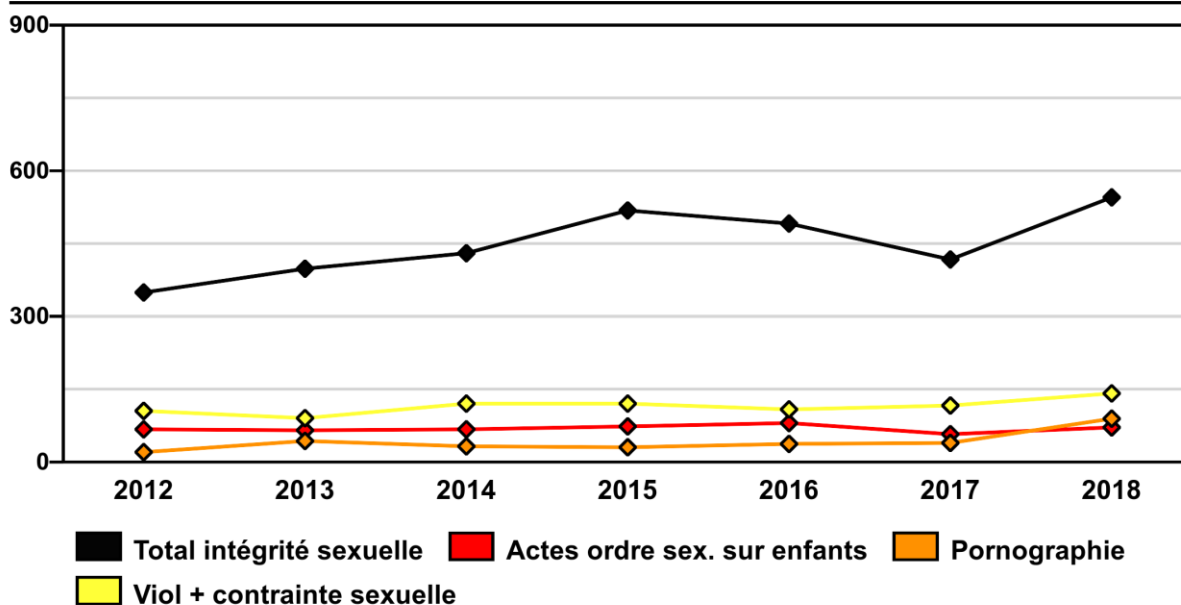
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2019

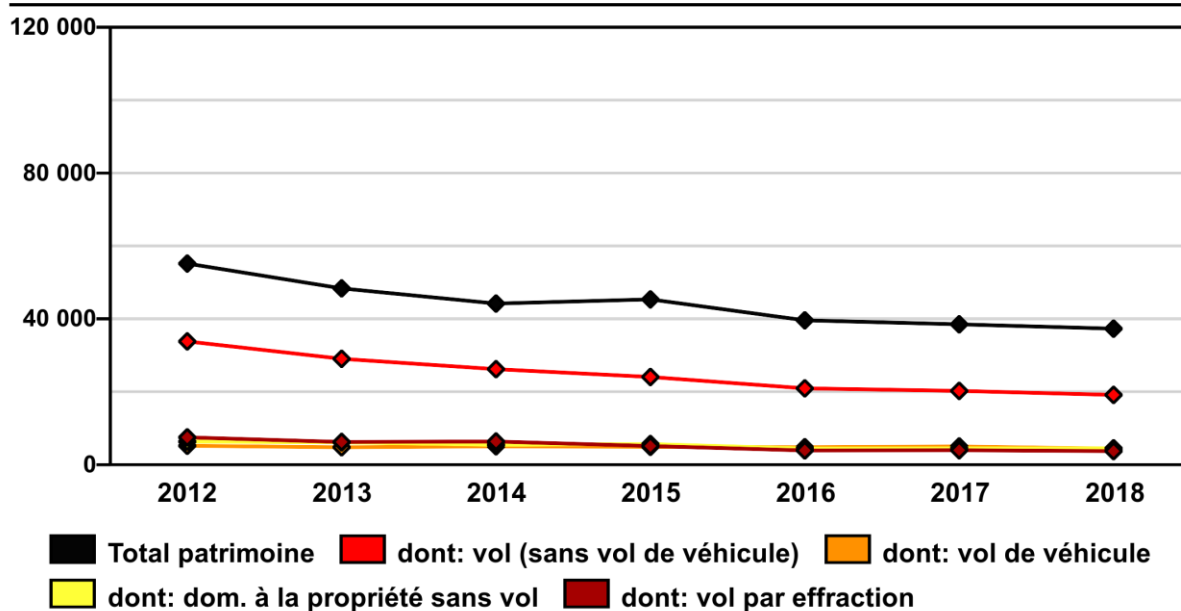
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2019

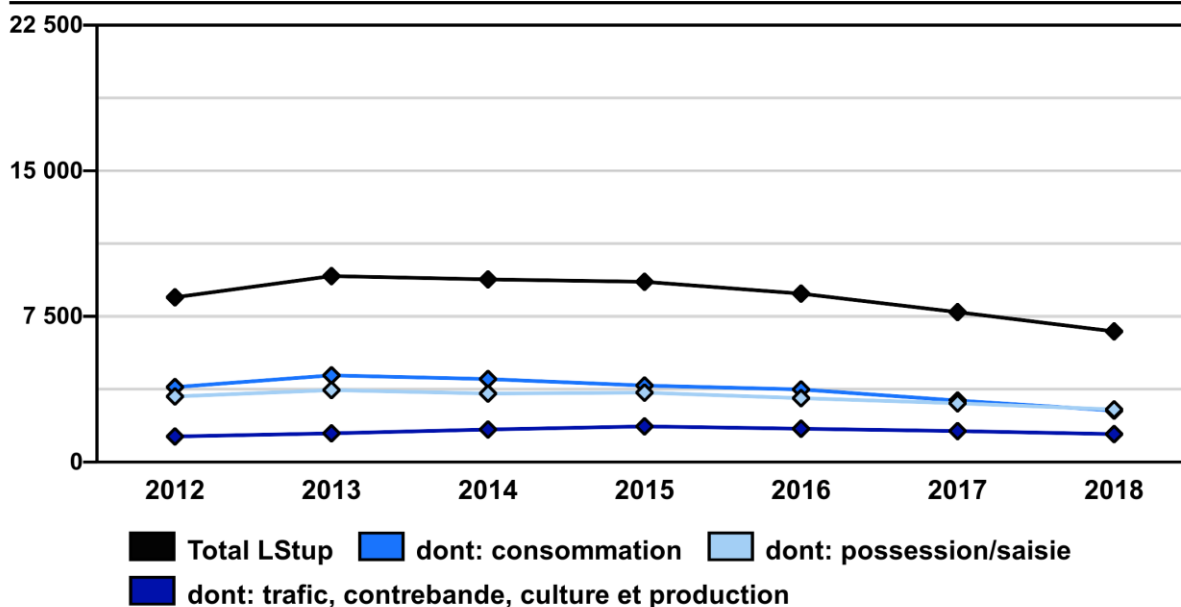
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)

Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général	19 918	95,9%	18 464	94,2%	-7%
Total loi sur la circulation routière (LCR)	19 794	95,8%	18 350	94,1%	-7%
Violation des règles de circulations (Art. 90)	10 567	97,8%	9 433	95,8%	-11%
dont contraventions	8 726	99,4%	7 598	97,9%	-13%
dont délits	1 825	90,0%	1 823	87,0%	0%
dont crimes	16	100,0%	12	100,0%	-25%
Incapacité de conduire et opposition etc. (Art. 91)	1 477	99,6%	1 521	97,6%	3%
dont ébriété	1 160	99,7%	1 141	98,2%	-2%
dont autres motifs d'incapacité (drogue, médicaments, maladie)	170	99,4%	189	96,8%	11%
Infractions en cas d'accident (Art. 92)	637	91,7%	713	84,6%	12%
dont accident avec blessés/issue mortelle	26	26,9%	39	43,6%	50%
Sécurité du véhicule (Art. 93)	2 139	99,2%	1 736	98,8%	-19%
Vol d'usage (Art. 94)	56	100,0%	64	98,4%	14%
dont véhicules à moteur	43	100,0%	43	97,7%	0%
dont véhicules non motorisés	4	100,0%	7	100,0%	75%
Conduite sans permis de conduire (Art. 95)	1 718	99,5%	1 639	98,5%	-5%
Usage abusif de permis et de plaques (Art. 96)	1 122	99,1%	1 170	98,8%	4%
Détérioration, déplacement ou enlèvement de signaux (Art. 97)	931	47,5%	1 083	57,5%	16%
Déplacement de signal/marque sans autorisation (Art. 98)	295	99,0%	135	98,5%	-54%
Autres contraventions (Art. 99)	852	99,4%	856	98,4%	0%
Infraction Total Ordonnances	124	96,8%	114	100,0%	-8%
Ord. sur les règles de la circulation routière (OCR)	47	100,0%	1	100,0%	-98%
Ordonnance sur la signalisation routière (OSR)	1	100,0%	0	–	-100%
Ordonnance sur l'assurance des véhicules (OAV)	0	–	0	–	0%
Ord. concernant les exigences techniques requises pour véhicules routiers (OETV)	39	92,3%	86	100,0%	121%
Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC)	12	100,0%	0	–	-100%
Ord. relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR)	10	100,0%	5	100,0%	-50%
Ordonnance sur les chauffeurs, OTR 1	10	90,0%	18	100,0%	80%
Ordonnance sur les chauffeurs, OTR 2	5	100,0%	4	100,0%	-20%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 40: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} avril 2018. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits,

elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	13
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	15
Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18
Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 9: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	26
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	32
Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions	34
Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	41
Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	51
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	52
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
Tableau 30: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 31: Infractions selon la loi	56
Tableau 32: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
Tableau 33: Code pénal: infractions par commune	58
Tableau 34: Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
Tableau 35: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	60
Tableau 36: Infractions à la loi sur les étrangers	61
Tableau 37: Loi sur les étrangers: infractions par commune	62
Tableau 38: Infractions de violence	63
Tableau 39: Infractions de violences domestiques	64
Tableau 40: Infractions contre le patrimoine	65
Tableau 42: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions	70

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	12
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	14
Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	16
Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	18
Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20
Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	29
Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	30
Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	30
Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	33
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37
Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
Figure 21: Brigandage selon l'instrument	40
Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	41
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	42
Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	44
Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	45
Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire	46
Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	47
Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	48
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	50
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
Figure 33: Infractions selon la loi	66
Figure 34: Code pénal: sélection de titres	67
Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle	68
Figure 37: Infractions contre le patrimoine	68
Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	69